



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Île-de-France

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2016 - 31/12/2016
Version	2016.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	04/07/2017

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP011
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Île de France
Période de programmation	2014 - 2020
Version	2.0
Numéro de la décision	C(2015)5658
Date de la décision	07/08/2015
Autorité de gestion	Conseil régional d'Île-de-France
Organisme de coordination	Agence de services et de paiement

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	7
1.a) Données financières.....	7
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	7
1.b1) Tableau récapitulatif.....	7
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	17
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	18
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	19
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	19
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	20
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	20
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	22
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	23
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	23
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	24
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	25
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	25
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	26
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	28
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	28
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	28
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	28
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	28
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	30
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	30

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables	31
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités	32
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	33
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»	34
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	35
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	36
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	36
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	36
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	36
7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?	36
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP.....	37
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	37
7.d3) Méthodes appliquées	37
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	39
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	40
7.d6) Réponse à la question d'évaluation.....	41
7.d7) Conclusions et recommandations	44
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?	45
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP.....	46
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	46
7.e3) Méthodes appliquées.....	46
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	48
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	48
7.e6) Réponse à la question d'évaluation.....	49
7.e7) Conclusions et recommandations	52
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	52

7.f1) Liste des mesures contribuant au DP	53
7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	53
7.f3) Méthodes appliquées	53
7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	54
7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	54
7.f6) Réponse à la question d'évaluation.....	55
7.f7) Conclusions et recommandations.....	56
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?	57
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	57
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	58
7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	58
7.h3) Méthodes appliquées	58
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	59
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	60
7.h6) Réponse à la question d'évaluation.....	60
7.h7) Conclusions et recommandations	65
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	66
7.i1) Liste des mesures contribuant au DP.....	67
7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	67
7.i3) Méthodes appliquées	67
7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	68
7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	69
7.i6) Réponse à la question d'évaluation.....	69
7.i7) Conclusions et recommandations	71
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	72
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	72
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	72
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	72
7.m1) Liste des mesures contribuant au DP.....	73

7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	73
7.m3) Méthodes appliquées	73
7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	74
7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	74
7.m6) Réponse à la question d'évaluation.....	75
7.m7) Conclusions et recommandations	77
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	79
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	79
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	79
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?	79
7.q1) Liste des mesures contribuant au DP.....	80
7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	80
7.q3) Méthodes appliquées	80
7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	81
7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	82
7.q6) Réponse à la question d'évaluation.....	82
7.q7) Conclusions et recommandations	85
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	85
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?	85
7.s1) Synergies du programme et effet transversal	86
7.s2) Méthodes appliquées.....	86
7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires.....	86
7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	86
7.s5) Réponse à la question d'évaluation	87
7.s6) Conclusions et recommandations.....	89
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	89
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	89
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	89
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	91
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	91
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	92
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]	92
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]	92
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	92
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION	93
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	94
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	95
Annex II	96
Annex III	101
Documents	104

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					9,49
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					45,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	8,23	46,00	2,96	16,54	17,89
		2014-2015	5,07	28,34	1,77	9,89	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	6 962 669,15	36,65	1 853 628,80	9,76	19 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	658 174,82	65,82	0,00	0,00	1 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 620 843,97	38,10	1 853 628,80	9,27	20 000 000,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	2,68	40,85	1,11	16,92	6,56
		2014-2015	1,83	27,89	0,52	7,93	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 661 985,93	17,05	664 579,27	6,82	9 750 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 661 985,93	17,05	664 579,27	6,82	9 750 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016					1,59
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	408 798,23	12,77	0,00	0,00	3 200 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					8 400 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	408 798,23	3,52	0,00	0,00	11 600 000,00

Priorité P4

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					3,48
		2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					3,48
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					12,18
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					5,47
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					5,47
		2014-2015			0,05	0,91	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					4,17
		2014-2015			0,35	8,40	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	184 359,00	9,22	47 578,50	2,38	2 000 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 529 170,55	13,90			11 000 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			5 400 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	492 632,03	2,35	492 632,03	2,35	21 000 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					12 500 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					26 666,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 206 161,58	4,17	540 210,53	1,02	52 926 666,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2016	1 536 400,00	52,98	991 692,65	34,20	2 900 000,00
		2014-2015	991 692,65	34,20	991 692,65	34,20	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	229 223,26	28,65	132 546,26	16,57	800 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	431 181,20	53,90	290 640,00	36,33	800 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	660 404,46	41,28	423 186,26	26,45	1 600 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					40,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					15,62
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			14,06	89,99	15,62
		2014-2015			14,06	89,99	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 000 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 400 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					11 133 333,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					13 533 333,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le présent rapport de mise en œuvre porte sur l'année 2016 et présente donc des données cumulées pour les trois premières années de programmation 2014-2020.

• Rappel des principales étapes de la mise en œuvre du PDR et du contexte de l'année 2016 :

Le PDR de la Région Ile-de-France a été approuvé le 7 août 2015, à l'issue d'une négociation engagée formellement en avril 2014 par la soumission d'une première version du programme.

En 2014, certaines mesures du PDR ont été mises en œuvre dans le cadre du régime de transition : Plus de 4 M€ de dépenses publiques (et 1,277 M€ de FEADER) ont ainsi été engagés pour 354 dossiers (265 HSI-GC et 89 SIGC). En 2015, les engagements n'ont été possibles qu'après l'approbation du PDR. Une mise en œuvre anticipée, préalable à l'approbation, a toutefois eu lieu en région. Elle a concerné l'installation des jeunes agriculteurs, les types d'opérations liés à la compétitivité des exploitations agricoles, certaines mesures forestières, les mesures agro-environnementales et climatiques, la mesure de soutien à l'agriculture biologique, l'animation des sites Natura 2000 ainsi que Leader.

L'année 2016 a donc constitué la première année complète de fonctionnement du programme hors période de transition. Plusieurs types d'opérations supplémentaires ont été ouverts (lancement d'appel à projets et début des travaux d'instrumentation liée).

De manière générale, la dynamique de programmation observée sur les mesures ouvertes est satisfaisante. Toutefois, la mise en œuvre et les effets des mesures sont à ce stade difficilement quantifiables compte tenu du faible niveau de paiements et d'opérations achevées. Au-delà d'un rythme de paiement attendu assez lent en début de programmation (les principaux volumes financiers n'étant pas payés les trois premières années du programme), des retards dans l'instrumentation des outils de gestion et de paiement ISIS et OSIRIS sont toujours constatés. Ceci a des conséquences financières importantes en termes de réalisations, notamment pour les mesures 10 et 11 (Mesures agro-environnementales et climatiques et Agriculture Biologique), pour lesquels les paiements des premières annuités des contrats souscrits en 2015 et 2016 ne sont pas réalisés au 31 décembre 2016. Pour les mesures non surfaciques, si les montants financiers que représentent les retards de paiement sont moins importants, cette situation est également pénalisante.

En raison des difficultés rencontrées sur l'instrumentation des outils, l'autorité de gestion a fait le choix de prioriser et d'ouvrir de façon maîtrisée des dispositifs et appels à projets nouveaux. L'intégralité des volets inscrits au PDR (certains TO ou certains volets de TO) n'a donc pas, au 31/12/16, été mise en place.

• Etat d'avancement par priorité -éléments clés

Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La stratégie du PDR relative à cette priorité transversale est notamment mise en œuvre par la mesure 16-coopération, qui accompagne les projets de coopération entre acteurs de l'agriculture, de la forêt et du développement rural. Bien qu'aucun projet ne soit achevé au 31 décembre 2016, le volet stratégies locales de développement en dehors de la filière bois a été ouvert (cf paragraphe relatif au DP 6B). Les autres volets de la mesure 16 du PDR n'ont pas été ouverts à ce stade, d'une part en raison de difficultés

d'ordre réglementaire liées à la mesure, d'autre part à cause de la logique de priorisation dans le lancement des appels à projets.

Priorité 2 – Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A : Améliorer les résultats économiques et la compétitivité des exploitations

Les différents types d'opération permettant d'accompagner la modernisation des exploitations agricoles par le biais d'investissements structurants sont opérationnels depuis le début de la programmation, transition comprise.

Ils ont fait l'objet de deux appels à projets (en 2015 et 2016), avec plusieurs dates de dépôt et de sélection chaque année. Un nouvel appel à projets a été ouvert en 2017. L'appel à projets comporte plusieurs volets, comme le prévoit le PDR : modernisation des exploitations (notamment des filières spécialisées et élevage) ; diversification des exploitations dans de nouveaux ateliers de production ou, dans une moindre mesure, vers des activités non agricoles.

La programmation sur ces dispositifs présente une bonne dynamique. En effet, au 31/12/2016, la programmation totale sur ces dispositifs s'élève à plus de 5,1 M€ de FEADER sur l'ensemble des dossiers éligibles et sélectionnés. Du fait des retards existant dans l'instrumentation de l'outil OSIRIS, le montant des engagements correspondants à cette programmation est moindre et s'élève à 3 M€ de FEADER et 7,8 M€ de dépenses publiques.

Au 31 décembre 2016, 149 opérations sont achevées au titre de ces dispositifs, représentant 430 381 € de FEADER et plus de 1,9 M€ de dépense publique (NB: il s'agit d'opérations achevées au sens du RAMO, soit des opérations terminées et dont le dossier est soldé au 31/12/2016).

Les montants totaux payés au titre de ce DP au 31/12/2016 s'élèvent à plus de 590 133 € de FEADER et plus de 2,23 M€ de dépenses publiques, toujours sur des opérations physiquement achevées mais qui ne sont pas comptabilisées comme telles dans le RAMO (pour des questions liées au statut des dossiers dans OSIRIS).

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point b) ci-dessus) : Ce DP présente les niveaux de réalisation des indicateurs les plus élevés de la logique d'intervention, traduction du dynamisme des types d'opération y contribuant. Ainsi, en termes d'engagements, la valeur cible 2023 pour les dépenses publiques est atteinte à 38%, ce qui est satisfaisant, d'autant plus que le montant des dossiers programmés mais non engagés à cause des retards d'outils est encore supérieur. En termes de réalisations, la cible est atteinte à hauteur de seulement 9,27%, ce qui est faible mais provient du fait que les paiements n'ont pas atteint leur niveau de croisière et que la finalisation des outils en 2017 devrait permettre d'augmenter la valeur des réalisations.

La part des exploitations bénéficiant d'un soutien parmi la population régionale est de 8,23% si l'on considère les engagements fin 2016 alors que la valeur cible pour 2023 est de 17,89%.

Domaine prioritaire 2B : faciliter le renouvellement des générations

Le soutien à l'installation en agriculture, dispositif très important dans la logique d'intervention du PDR,

est également opérationnel depuis 2014. Plus de 135 projets ont été accompagnés, pour un montant total de 1,652 M€ de dépenses publiques et 1,307 M€ de FEADER.

Une évolution des modalités de mise en œuvre de la Dotation jeune agriculteur (DJA) a été approuvée par modification du PDR début 2017, suite de la modification du Cadre national. La mesure relative aux prêts bonifiés a en effet été supprimée et une nouvelle modulation de la DJA permettant d'accompagner les projets d'installation avec un effort important d'investissement a été activée dans le PDR francilien.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point b) ci-dessus) : En termes d'engagements, la valeur cible de nombre d'exploitations bénéficiant de la DJA est atteinte à 40% au 31/12/2016 et la valeur cible en termes d'engagements est atteinte à hauteur de 17%. Le montant moyen d'un dossier des dossiers sur la période est donc inférieur aux prévisions initiales, mais cette tendance devrait être modifiée à partir de l'introduction de la 4^{ème} modulation suite à la révision du cadre national, qui doit augmenter le montant moyen d'un dossier.

Exemple de projet pour la priorité 2: TO 4.1 - dispositif régional PRIMVAIR – projet programmé en avril 2016 : Il s'agit d'un projet en élevage porté par une exploitation agricole située dans les Yvelines regroupant 92 ha en grandes cultures. Dans le cadre de l'installation prochaine de trois nouvelles personnes dans l'EARL ayant un projet de production laitière (200 000 litres) avec transformation et commercialisation des produits à la ferme, l'exploitant a décidé de convertir la totalité de son exploitation en mode biologique. Il réalise donc un projet d'aménagement de bâtiments existants pour le logement des vaches laitières et l'installation d'une salle de traite, pour un montant d'aide de 70 000€, dont 35 000€ de FEADER.

Priorité 3 - Domaine prioritaire 3A : Promouvoir la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Un type d'opération rattaché à ce domaine prioritaire fait partie du groupe de dispositifs liés à la modernisation des exploitations et est mis en œuvre selon les mêmes modalités que décrites ci-dessus. Il s'agit du volet Investissements et transformation à la ferme. Au 31/12/2016, 15 opérations ont été programmées pour un montant de 130 000€ de FEADER. L'autre type d'opération de la logique d'intervention contribuant à ce domaine prioritaire, le TO 16.3, n'a pas encore fait l'objet d'appel à projets à ce stade.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point b) ci-dessus) : L'indicateur T6, dont la valeur cible à 2023 est peu élevée, présente fin 2016 une valeur nulle puisqu'il correspond dans la logique d'intervention à un dispositif non activé (type d'opérations de la mesure 16). En terme de réalisations, la valeur cible des dépenses publiques à échéance 2023 est atteinte à hauteur de 12,77% uniquement pour des engagements.

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les éco-systèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Cette priorité constitue un volet important de la stratégie du PDR et est mise en œuvre au travers de plusieurs dispositifs :

Les **mesures agro-environnementales et climatiques (mesure 10)** ont d'abord été mises en œuvre au cours de l'année de transition, avec une dépense publique engagée et payée de 492 632 € (essentiellement en top up). Cela représente 2 280,44 ha et 89 bénéficiaires. Les engagements pris au cours de l'année de

transition concernent à la fois les contrats en cours soumis à la clause de révision du FEADER de la programmation 2007-2013 qui ont pu être prolongés une année supplémentaire et la souscription de nouveaux contrats. Plus de 80% de ces engagements ont concerné des territoires à enjeux Natura 2000 ou de préservation de la biodiversité en zone agricole, une majorité des engagements sur les territoires à enjeux Eau étant encore en cours.

En 2015 et 2016, la mesure 10 a été mise en œuvre selon les modalités du PDR, hors transition : si elle n'a pas fait l'objet de paiements au 31/12/2016, à l'issue des deux appels à projets 22 territoires de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été sélectionnés (La carte des territoires sélectionnés est présentée en annexe 2 – certains territoires sélectionnés en 2015 ayant été regroupés). Les territoires ainsi sélectionnés couvrent des zones à enjeux Eau et Biodiversité telles que définies dans le PDR. On dénombre 7 territoires à enjeu Eau, 3 territoires « multi-enjeux » Eau et Biodiversité et 12 territoires Biodiversité (dont Natura 2000).

Au 31 décembre 2016, le montant de FEADER prévisionnel alloué aux 215 contrats souscrits s'élève à 5,55 M€, dont 75 dossiers et 1,67 M€ pour la seule année 2016. Cela représente un montant total de dépenses publiques de 9,47 M€ (9 475 070 €)

La **mesure 11 de soutien à l'agriculture biologique** n'avait pas été activée pendant la période de transition. Elle n'a pas fait l'objet de paiements en 2015 mais les demandes ont été déposées et instruites au titre des déclarations PAC 2015 et 2016. Le montant de FEADER prévisionnel alloué aux contrats souscrits en 2016 s'élève à 1, 243 M€ de FEADER et 5,65 M€ de dépense publique. Cumulé avec les contrats 2015, cela représente un montant FEADER de 5,58 M€ et une dépense publique totale de 13,47 M€

Comme pour l'année 2015, la tranche annuelle 2016 des mesures 10 et 11 à intégrer au RAMO (selon la définition des réalisations pour cette mesure) n'a donc pu être prise en compte en raison du calendrier particulier de la mise en oeuvre des campagnes 2015 et 2016 de ces mesures, qui relèvent en effet du champ du SIGC (mesures surfaciques) et suivent le calendrier d'instruction du premier pilier de la PAC.

Le groupe de **dispositifs en faveur de la modernisation des exploitations** contribue également à cette priorité, par le volet du soutien aux investissements environnementaux non productifs (TO 4.4). Au 31/12/2016, un montant de dépenses publiques de 184 359€, représentant 16 projets, a été engagé sur ce type d'opérations et 5 projets sont réalisés, pour un montant total de 47 578 € de dépenses publiques.

Le type d'opération permettant d'accompagner l'**animation des sites Natura 2000** en Île-de-France est ouvert depuis 2015 (en 2014, ce volet était attaché au volet 1 de la transition). Il a permis d'engager 557 783 de FEADER et 1 086 590€ de dépenses publiques, qui n'ont toutefois pas fait l'objet de paiements au 31/12/2016.

Toujours sur le volet Natura 2000, en 2016, pour accompagner la dynamique engagée dans le cadre de l'animation, le dispositif relatif aux travaux en milieux non-agricoles et non-forestiers a été ouvert. Au 31/12/2016, plus de 640 000€ de FEADER ont ainsi été programmés sur ce volet mais n'ont pu donner lieu à des paiements.

La mesure **8.2 - Agroforesterie** qui cible un petit nombre de projets complète la stratégie du PDR en matière d'accompagnement des exploitations sur le volet qualité de l'eau (DP 4B) a également été activée mais uniquement en top up.

Enfin, le financement de l'animation des sites porteurs de projets agro-environnementaux a également été

ouverte en 2016 et 4 projets ont été sélectionnés, pour un montant de FEADER de **53 840€**.

Exemple de projet: TO 7.6.1 - Animation des sites Natura 2000 - projet programmé en juillet 2016

L'Agence des espaces verts anime, pour le compte du Conseil régional, trois sites Natura 2000 en Île-de-France : Boucles-de-la-Marne (77), Bois-de-Vaires (77) et Boucles-de-Moisson (78). La subvention FEADER d'un montant de 16 399.86€ a permis de financer un agent dédié à temps plein, dont les missions sont les suivantes : actions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces, actions d'appui pour la mise en œuvre des mesures contractuelles (contrats Natura 2000, MAE-C). Le montant total du projet s'élève à 32 799.73€ dont 25% ont été financés par la Région, 25% par l'État (Ministère de l'écologie) et 50% par le FEADER.

• **Priorité 5 et DP 5C : Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable**

Les mesures à destination du secteur forestier connaissent une bonne dynamique en Île-de-France, notamment celles relatives à **la mécanisation forestière** dont les objectifs financiers fixés dans le PDR ont déjà été atteints sur ce volet particulier (qui n'est pas l'unique TO rattaché à ce DP). Au 31/12/2016, 7 projets étaient engagés, représentant un montant de dépenses publiques de 431 181 €. A cette même date, 3 opérations étaient achevées.

Au cours de l'année 2016 a également été mis en œuvre le type d'opération relatif au soutien à la **desserte forestière** et l'engagement de 3 dossiers qui, ajoutés aux projets soutenus au titre de l'année de transition, représentent une dépense publique engagée de 229 223€. A cette date, 3 projets étaient achevés.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point b) ci-dessus : Le taux de réalisation de la valeur cible 2023 pour l'indicateur T16 s'élève à près de 53% pour les engagements et 34,20% en termes de paiements, ce qui est satisfaisant et la preuve de la bonne dynamique de la mesure (d'autant plus que certains dossiers, bien qu'achevés, ont vu leur paiement plafonné à 80% pour des raisons propres aux outils de paiement et ne sont donc pas comptabilisés). En termes de réalisations de la dépense publique, la cible 2023 est atteinte à hauteur de 41,28% pour les engagements et à hauteur de 26,45% pour les paiements.

Exemple de projet: TO 8.6 - Mécanisation des entreprises forestières - projet programmé en novembre

2016: *Il s'agit d'une entreprise située en Seine-et-Marne et spécialisée dans l'exploitation forestière. Son activité principale est la fourniture et la distribution de combustibles pour les chaufferies automatiques bois. La subvention FEADER a permis de financer une pelle hydraulique équipée d'un sécateur permettant de conférer au tracteur forestier une plus grande force d'arrachage, une capacité de levage accrue et une coupe plus précise. Le montant total du projet s'élève à 223 690€. Le taux d'aide publiques étant de 40%, les financements ont été répartis comme suit : 44 738€ de crédits État (Ministère de l'agriculture) et 44 738€ de crédits FEADER.*

Priorité 6 et domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures 16-coopération et 19-LEADER contribuent à ce domaine prioritaire.

Appui aux stratégies de territoire - LEADER

5 territoires ont été sélectionnés en juillet 2015 et une enveloppe de 6,2 M€ de FEADER a été répartie entre leurs plans d'action.

Un travail de conventionnement avec chaque territoire retenu a ensuite débuté pour préciser, avec la Région et l'organisme payeur, le plan d'action défini dans les dossiers de candidature. Ces conventions permettent aussi de vérifier la contrôlabilité des types d'opération ouverts et définir les circuits de gestion des dossiers. Ce travail s'est poursuivi et terminé en 2016 avec la signature des conventions et la sélection des premiers dossiers dans les territoires labellisés LEADER.

Au 31 décembre 2016, 18 projets LEADER ont été retenus dans le cadre des comités de programmation des 5 territoires, pour un montant de dépenses éligibles de 1 004 300,37 € dont 499 611,46 € de cofinancement public et 461 563,96 € de FEADER.

Exemples de projets LEADER - TO 19.2:

GAL du Gâtinais français: *Le projet est porté par une association pour le développement des plantes aromatiques et médicinales, qui vise le développement d'essais expérimentaux pour identifier de nouvelles plantes intéressantes agronomiquement et économiquement pour une production locale et la production de données technico-économiques. Les plantes visées sont la flouve odorante, la camomille romaine et l'absinthe. Le projet a également pour but d'accompagner les agriculteurs impliqués dans l'expérimentation et d'animer la structuration de la filière notamment pour mettre en relation les entreprises acheteuses et les exploitations agricoles. Le montant total du projet est de 119 942,85 €, il bénéficiera d'un financement FEADER de 71 965,71 €.*

GAL Seine-Aval: *Le projet est porté par une entreprise porteuse d'un magasin «Producteurs des 4 Saisons» dont le principe est d'avoir un approvisionnement majoritaire en produits d'Ile de France, sur la base du Cahier des Charges de l'approvisionnement local établi avec l'ADADSA (territoire porteur du GAL) et la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France. Le projet consiste en la création d'un rayon boucherie-fromagerie dans le magasin. Les financements ont permis la réalisation des travaux d'aménagement et l'achat du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau rayon. Le montant total du projet est de 115 673,35 €, il bénéficie de FEADER à hauteur de 12 357,34 € et de cofinancements de la Région à hauteur de 33 912 €.*

- La mesure 16 qui accompagne les projets de coopération entre acteurs de l'agriculture, de la forêt et du développement rural contribue également au DP 6B. Elle n'avait pas été activée en 2015, à l'exception du volet concernant les **Stratégies locales de développement en forêt**.

En 2016, le volet **Stratégies locales de développement en dehors de la filière bois** a été ouvert et un appel à projets lancé par la Région. 5 stratégies de territoires porteurs d'un projet de partenariat local autour des enjeux de l'agriculture péri-urbaine ont été retenues et vont être accompagnées à hauteur d'un montant total de 175 000€ de FEADER.

Exemple de projet : TO 16.7.1 *L'association Plaine d'avenir 78 située sur 6 communes des Yvelines, a décidé en 2016 de mettre en place une démarche de co-construction d'un projet pour le territoire de la Plaine de Montesson et des environs en vue de sa préservation et de sa valorisation. Ce projet, qui a été présenté aux collectivités locales, a pour vocation de susciter une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets et l'aménagement du territoire de la boucle de la Seine, en étant force de proposition pour des actions concrètes : revalorisation des friches, accompagnement de porteurs de*

projet pour développer les activités agricoles et agritouristiques, aménagement des franges, événementiels et projet de ferme ouverte pour créer du lien avec les habitants. Il bénéficie de 34 216€ de co-financement FEADER, pour un taux d'aide publique de 80%.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point b) ci-dessus) Bien que la sélection et la programmation de dossiers aient débuté pour ce domaine prioritaire, les engagements n'avaient pas débuté au 31/12/2016, notamment en raison de la disponibilité des outils de gestion pour les types d'opérations concernés. Le seul indicateur pour lequel une réalisation est constatée est l'indicateur T 21 qui est directement lié à l'étape de sélection des GAL.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Le nombre d'opérations pouvant être considérées comme réalisées et prises en compte dans le calcul des indicateurs est limité au 31/12/2016 (selon la définition réglementaire applicable à chaque mesure: dossiers achevés et soldés pour les mesures hors surface et paiement des annuités des mesures surfaciques pluriannuelles). Ceci s'explique notamment par le retard pris dans la mise en place des outils de paiement, notamment pour les mesures SIGC qui représentent une part importante de la maquette.

Pour la priorité 2, les taux de réalisation de la cible intermédiaire sont de 8,76% pour les dépenses publiques et de 4,55% pour le nombre de bénéficiaires. Si ces valeurs sont assez basses, la dynamique observée sur cette priorité et le rattrapage des retards d'instrumentation au cours de l'année 2017 permet de considérer réaliste à ce stade le respect de la valeur cible intermédiaire à échéance du 31/12/2018.

Pour la priorité 3, le taux de réalisation est nul à ce stade, mais la valeur cible est construite sur un périmètre de dossiers réduit (1 TO), dont les réalisations ont débuté en 2017.

Pour la priorité 4, le taux de réalisation de la valeur cible intermédiaire de dépenses publiques est à ce stade très faible (2,63%). Comme indiqué précédemment, il ne reflète pas la réalité de la programmation notamment sur les mesures 10 et 11, pour lesquelles les campagnes 2015 et 2016 n'ont pu être prises en compte dans ce total en raison de la mise en place différée de l'outil de gestion ISIS. Cet aspect étant en cours de rattrapage au cours de l'année 2017, il est prévu que la situation soit régularisée et prise en compte dans les RAMO 2017 et 2018, rendant réaliste l'atteinte de la valeur cible intermédiaire mais ce volet devra être suivi avec la plus grande vigilance par l'autorité de gestion.

Pour la priorité 5, qui correspond à un périmètre ciblé (tant en dépense publique et en nombre de dossiers), plusieurs dispositifs étant opérationnels, le taux d'atteinte de la cible intermédiaire est de 30% pour les dépenses publiques et 20,8% pour le nombre de projets. L'atteinte de la valeur cible intermédiaire à échéance du 31/12/2018 est donc réaliste, notamment si on prend en compte le retard constaté dans les paiements mais en cours de régularisation en 2017.

Pour la priorité 6, enfin, les indicateurs correspondent dans la logique d'intervention presque exclusivement au volet LEADER (mesure 19). Compte-tenu du caractère spécifique de LEADER (sélection des territoires puis lancement de chacune des stratégies retenues) et des effets du retard général de la mise en place des outils, aucune opération n'a pu être prise en compte dans le présent rapport et l'indicateur financier est nul.

L'indicateur relatif à la population concernée correspond directement à la sélection des territoires et la cible est donc presque atteinte.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation du PDR prévoit des travaux conduits dans le cadre de chaque étape du cadre commun de suivi et d'évaluation (RAMO et RAMO renforcés) ainsi que des travaux propres aux thématiques régionales, qu'il est prévu de valoriser plutôt lors du RAMO 2019.

Le PDR prévoyait également, suite à son approbation, l'élaboration d'un plan plus précis pour l'ensemble du programme ainsi que, sur un plan plus opérationnel, l'établissement d'un programme d'action annuel plus détaillé validé par le Comité de suivi, à partir des travaux d'un comité technique d'évaluation.

Les activités d'évaluation menées en 2016 se sont essentiellement concentrées, comme en 2015, sur l'appropriation de la méthodologie du cadre commun de suivi et d'évaluation : participation aux groupes de travaux nationaux MAAF-Régions-ASP-ODR, suivi des travaux du helpdesk. Les partenaires régionaux ont été sensibilisés au sujet lors des formations ou des réunions du réseau des GAL. Une réunion du comité régional d'évaluation a été tenue suite à un comité régional de programmation en mai 2016, à l'occasion de la préparation du RAMO 2016, afin de faire en sorte que les partenaires régionaux (services instructeurs, financeurs), s'approprient la démarche.

• Travaux spécifiques de préparation du présent RAMO

L'autorité de gestion a rencontré des difficultés pour lancer le travail d'évaluation correspondant au contenu spécifique du RAMO renforcé à élaborer en 2017 sur l'exercice 2016.

Ces difficultés s'expliquent tout d'abord par le retard constaté dans la mise en place des outils de gestion, dont le fonctionnement non optimal complique la disponibilité des données valorisables. Par ailleurs, les difficultés dans l'instrumentation des outils de gestion ont entraîné un retard dans le paiement du solde des dossiers qui limite de fait le périmètre des éléments transmis dans le cadre du RAMO 2016. Cela a également eu pour conséquence pour l'autorité de gestion de concentrer les ressources humaines sur les missions liées à la mise en œuvre des dispositifs plutôt que sur le volet évaluatif.

Pour autant, l'autorité de gestion a bien pris en considération ce volet important de la mise en œuvre du PDR, dans le double objectif de respecter les obligations réglementaires et de contribuer à l'efficacité du programme.

Un prestataire a été mandaté pour réaliser le travail de réalisation du volet renforcé du RAMO et deux autres travaux d'évaluation. Les délais de validation de cette procédure n'ont pas permis une réalisation de la mission dans des délais compatibles avec l'échéance du 30 juin 2017. Les résultats de ce travail, notamment la réponse aux questions évaluatives de la section 11, ont donc fait l'objet d'une présentation partielle dans la première version du RAMO transmise. Ces éléments ont été finalisés entre juillet et septembre et sont complétés dans la deuxième version du RAMO.

Par ailleurs, à la date de production du RAMO, des avancées dans la programmation et dans l'instrumentation des outils facilitent, par rapport à la situation d'il y a quelques mois, la précision du plan d'évaluation du PDR.

Les questions évaluatives n°4, 5, 6, 8, 9, 13, 17 et 19 de la section 7 ont été jugées pertinentes par l'autorité de gestion dans le cadre du présent RAMO et ont donc fait l'objet du travail spécifique

d'évaluation, à partir des données disponibles issues d'OSIRIS et des données complémentaires fournies par l'autorité de gestion (tableaux de bord par exemple). Les différentes rubriques de chaque question ont été complétées.

Le travail de l'évaluateur sur le volet renforcé s'est appuyé sur une méthodologie d'élaboration des RAMO 2017, commune aux PDR, réalisée au niveau national dans le cadre du programme national d'assistance technique. La méthodologie proposée (critères de jugement par question évaluative et mode opératoire pour y répondre) dans de travail national prend en compte les recommandations et lignes directrices du helpdesk du réseau rural européen.

- Pour information, les travaux à venir au second semestre 2017 (au delà de la finalisation du volet renforcé du RAMO) sont les suivants:

Au delà de l'échéance du RAMO 2017, il est prévu l'élaboration d'une planification des activités d'évaluation, à la fois pour répondre au mieux aux échéances prochaines (RAMO 2018 et 2019), mais également d'identifier d'autres dimensions pertinentes d'évaluation. Le travail de préparation du RAMO 2017 constitue une base pertinente pour réaliser ce travail puisqu'il permet d'établir un point d'étape de la réalisation des objectifs et de questionner la logique d'intervention initiale.

Le prestataire va également réaliser un accompagnement ponctuel des 5 GAL franciliens pour un état des lieux des travaux d'évaluation relatifs à leur programme, l'appropriation du sujet évaluation dans leur territoire et la mise en place d'une méthodologie de travail (planning, déclinaison du questionnaire évaluatif, tableaux de bord, qui seront à valider avec l'autorité de gestion). Ce travail a été réalisé entre septembre et décembre 2017.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

La réponse à cette question a été traitée en même temps que la question précédente.

Le travail d'évaluation renforcé est renseigné à la section 7 du RAMO. Une fois le RAMO approuvé, il sera mis en ligne sur le site Internet europeidf.fr

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les travaux sur la fourniture et la gestion de données ont été conduits dans le cadre des travaux communs à l'ensemble des PDR, avec le MAAF, l'ASP et l'ODR.

En 2016, a été conduit un travail de définition exhaustive de chaque indicateur du cadre commun de suivi et d'évaluation en vue de sa traduction dans les outils de gestion et la manière dont ils pouvaient être renseignés dans des extractions et valorisations de données. Ce travail s'est échelonné sur l'ensemble de l'année 2016.

Pour chaque sous-mesure et DP, une liste d'indicateurs à renseigner dans les dossiers a donc pu être établie de manière à être intégrée aux outils de gestion OSIRIS, lorsque ces données doivent être recueillies au dossier. Ce travail ayant été conduit au cours de l'année 2016, il ne sera valorisable qu'à partir des données exploitées en 2018.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

A ce stade, aucun travail n'a donné lieu à la production de travaux formalisés.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

- **Poursuite des actions commencées en 2014 et 2015**

Les actions mises en œuvre en 2014 et 2015 et décrites dans le premier RAMO ont été poursuivies et développées en 2016. Il s'agit notamment de l'organisation des services instructeurs ainsi que des circuits d'instruction et de validation des projets : le système de circuits de gestion, conventionnement, délégations a été complété et mis à jour.

Les travaux de formalisation des procédures ont été complétés en fonction des appels à projets ouverts en 2016 et des premiers retours d'expérience sur le fonctionnement en 2014 et 2015.

Au plan national, la tenue de différents comités associant Régions, MAAF et ASP s'est poursuivie et l'autorité de gestion participe à ces différentes instances (Comité Etat-Régions, Comité Technique Transversal, Comités opérationnels COMOP, Comité d'orientation stratégique OSIRIS) qu'elles soient plutôt stratégiques ou plutôt opérationnelles.

Au plan régional, les partenaires sont réunis régulièrement dans le cadre des comités de pilotage spécifiques aux dispositifs, des comités de sélection ou du comité régional de programmation (tenus tous les 2 à 3 mois), qui permet d'aborder des questions de pilotage et de mise en œuvre au-delà de la validation des projets.

- **Organisation de sessions de formation**

En 2016, un plan de formation a été mis en place par l'AG en direction des agents de la Région en charge du FEADER, des GAL, ainsi que des différents services instruisant des dossiers FEADER dans le cadre d'une délégation de tâches de la Région (DDT, DRIAAF, DRIEE).

Ces formations ont porté sur les séquences suivantes :

- Contexte général du FEADER
- Aides d'Etat
- Etapes du cycle de vie d'un dossier - Instruction et réalisation (procédures et circuits de gestion, construction des plans de financement, lien avec les outils, exercices pratiques)
- Règles d'éligibilité (réglementation FEADER et interfonds, textes nationaux existants ou en préparation)
- Contrôles et audits - Grands principes et évolutions par rapport à 2007-2013, conséquences pour l'instruction
- Instrumentation et outils Présentation des Outils de gestion (OSIRIS, ISIS, SFC) : architecture, gestion des enveloppes et pilotage ; principales évolutions par rapport à la programmation précédente
- Suivi et évaluation

Leurs contenus ont été établis à partir des contenus du cycle de formation national (conduit en 2015) des formateurs régionaux FEADER, adaptés au contexte francilien et aux participants.

Ces trois sessions, d'une durée de 3 jours, ont regroupé des agents de la Région, des services instructeurs DDT et Driaaf, des Départements, des GAL. Au total, 40 agents ont été concernés.

Par ailleurs, au sein de la Région des formations destinées aux instructeurs des fonds européens ont été mises en place (par exemple sur les aides d'Etat, les marchés publics ou l'analyse financière) et des agents instructeurs du conseil régional ont pu y participer.

- **Conduite de missions de supervision de l'instruction**

Des missions de supervision ont été menées par l'autorité de gestion (Direction des financements européens) :

- Une première mission a été réalisée pendant le 1er semestre 2016 sur le dispositif d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs
- Une 2ème mission, initiée en 2016 et finalisée en 2017, sur les dispositifs d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles (rapport non finalisé)

Ces missions consistent en un exercice de re-performance des dossiers (ré-instruction complète des dossiers instruits par les services instructeurs).

Cet exercice vise à identifier des risques dans l'instruction des demandes, leurs causes et les dispositifs/procédures permettant de les maîtriser. Les conclusions de ces missions permettent notamment d'adapter la rédaction des notes de procédures.

Au cours de l'année 2016, les services de l'autorité de gestion ont également suivi les travaux, conduits de façon concertée avec le MAAF, l'ASP et les autres autorités de gestion portant sur le suivi du plan national d'action taux d'erreurs et le suivi de l'exercice de la certification des comptes 2016 de l'ASP et la réponse aux différentes recommandations formulées par la CCCOP dans ce cadre.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	57 605 937,00	40,48	1,17

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR	[%] Couverture OSC prévue par	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation
--	--	-------------------------------	---

	[Feader]	rapport à la dotation totale du PDR	totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	57 605 937,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	57 605 937,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le réseau rural régional n'a pas encore été formellement constitué au cours de l'année 2016. Un budget a été réservé pour la sélection d'un prestataire et la rédaction du cahier des charges a débuté. Ce lancement différé par rapport aux prévisions du PDR s'explique par le choix de l'autorité de gestion de concentrer les moyens humains sur les travaux de mise en place des mesures, des procédures et liés à l'instrumentation des outils, qui sont prioritaires.

Toutefois, des actions d'animation générale du programme permettant de fédérer les acteurs du PDR ont été effectuées par d'autres cadres. Il s'agit notamment :

- de l'organisation de formations régionales (cf section 3 a)
- de l'alimentation régulière en contenus du site Internet dédié aux fonds européens en Ile-de-France
- des réunions régulières des animateurs et gestionnaires des GAL, permettant d'évoquer des questions règlementaires ou liées aux procédures mais également des échanges et une mise en commun d'expériences sur les procédures de sélection ou l'organisation des comités de programmation.
- la tenue de comités de pilotages avec les services instructeurs permettant des partages d'information sur les actualités du programme.

Par ailleurs, les partenaires régionaux (notamment les services de l'autorité de gestion et les GAL) participent aux travaux du réseau rural national.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

La réponse a cette question est traitée dans le point précédent.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Les appels à projets lancés au cours de l'année 2016 ont été publiés sur le site Internet de la Région Ile-de-France, le site régional dédié aux fonds européens ainsi que sur les sites Internet des services instructeurs de l'Etat des mesures concernées (selon les dispositifs Driaaf, Drie, DDT).

Les relais d'accompagnement techniques des porteurs de projet, notamment agricoles, ont également été activés.

La communication autour du PDR est intégrée dans la stratégie régionale de communication interfonds.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
---	----------------	-------------------------------	--------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------------------

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

Sans objet

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Section sans objet pour le PDR, qui ne comporte pas de sous-programme.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire.

7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire.

7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire.

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

Les mesures 4 (TO 4.1, 4.2, 4.4) et 6 (6.4) contribuent à titre principal à ce domaine prioritaire.

Les TO présentant des contributions principales au DP 2A sont :

4.1 : Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques

6.4 : Diversification non agricole

TO présentant des contributions secondaires au DP 2A :

6.1.1 : Dotations aux jeunes agriculteurs (DJA)

6.1.2 : Prêts bonifiés (PB)

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La valeur ajoutée et les résultats d'exploitation ont augmenté notamment par la réduction/mutualisation des coûts d'exploitation (facture énergétique, intrants/autonomie alimentaire, mécanisation) et la meilleure maîtrise en aval des prix de vente	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Chiffre d'affaire Excédent Brut d'exploitation Poids des charges d'approvisionnement dans le chiffre d'affaires
La valeur ajoutée et les résultats d'exploitation ont augmenté notamment par la réduction / mutualisation des coûts d'exploitations (facture énergétique, intrants / autonomie alimentaire, mécanisation) et la meilleure maîtrise en aval des prix de vente	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Chiffre d'affaire Excédent brut d'exploitation Poids des charges d'approvisionnement dans le chiffre d'affaires
Les mesures ont contribué à la modernisation des exploitations agricoles		Typologie d'investissement (4.1) Analyse par filière (4.1)
Les opérations ont contribué à la diversification des exploitations		Typologie d'investissement (4.1 et 6.4)

7.d3) Méthodes appliquées

Compte-tenu de l'importance des dispositifs liés aux mesures investissements, des taux de programmation et paiement associés aux dispositifs contribuant de manière principale au DP 2A, il a été décidé de valoriser dans le cadre de la réponse N°4, uniquement les éléments relatifs aux dispositifs suivants :

- 4.1 : Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques
- 6.4 : Diversification non agricole
- 6.1.1 : Dotations aux jeunes agriculteurs (DJA)

- 6.1.2 : Prêts bonifiés (PB)

Pour ces différents types d'opération, il a été procédé notamment à l'analyse des données issues d'OSIRIS et de données de programmation.

Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

- Calcul de R1/T4 « Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation »

Calcul du ratio (en%) suivant = $(O4/X) * 100$

O4 : Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien pour l'investissement à la restructuration et à la modernisation au titre de la mesure 4 durant la programmation (les bénéficiaires ayant reçu plusieurs aides à l'investissement peuvent être identifiés par les numéros de SIRET, disponibles dans la majorité des dossiers ou à défaut le nom ; les CUMA et coopératives sont comptées comme 1 bénéficiaire)

X : Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR

Dans le cas présent, le nombre total d'exploitations agricoles existantes se base sur le recensement effectué en 2010

- Calcul de R2« Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel) »

Une analyse statistique comparative a été conduite, mobilisant les compétences et les bases de données des services statistiques régionaux du Ministère de l'Agriculture. Cette analyse a nécessité d'identifier dans un premier temps les exploitations soutenues au titre de la programmation 2014-2020 dont les projets ont été soldés en 2014 et 2015 dans la base de données du RICA et ce pour les années 2013, 2014 et 2015 (données 2016 non disponibles) à partir de leur numéro PACAGE. Compte tenu du nombre d'exploitations aidées suivies dans le RICA (1 sur 40 exploitations en moyenne) 11 exploitations soutenues ont pu être identifiées dans le RICA sur la centaine d'exploitations soutenues par le PDR dont les projets ont été soldés sur 2014-2015. Dans un second temps, l'analyse comparative a consisté à comparer l'évolution moyenne des indicateurs entre le groupe d'exploitations aidées et un groupe d'exploitations n'ayant reçu aucune subvention publique sur la période 2013 (année de référence) – 2015 avec la même orientation économique (OTEX) notamment Le groupe d'exploitations non aidées ainsi constitué peut servir de contrefactuel, c'est-à-dire refléter la situation des exploitations aidées dans le cas où elles n'auraient pas été soutenues par le PDR.

Il est nécessaire de faire preuve de prudence dans l'utilisation de ces données compte tenu du faible échantillon d'exploitations retenues (36 exploitations non aidées et 11 exploitations aidées) dans les analyses et du nombre restreint de variables utilisées pour construire le groupe témoin. Ainsi, les données moyennes ne permettent pas de mesurer l'effet net (l'impact propre du soutien du FEADER) du PDR sur les indicateurs retenus mais permettent d'avoir une idée de l'évolution moyenne de la compétitivité-cout des exploitations aidées et de la mettre en perspective avec l'évolution moyenne de la compétitivité-cout d'un groupe d'exploitations non aidées.

A noter qu'une analyse contrefactuelle suivant le protocole d'analyse préconisé dans l'annexe 11 de la guidance « *Assessment of RDP results: how to prepare for reporting on evaluation in 2017 a été envisagée*

mais le nombre d'exploitations en Ile-de-France suivi dans le RICA s'avère trop petit pour conduire une telle analyse qui, au regard des restrictions à effectuer et de l'ampleur de l'effet à mesurer, nécessite une taille d'échantillon plus important.

7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	1 853 628,80					OSIRIS (concerne la mesure 4)
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	7 508 949,00					OSIRIS (concerne la Mesure 4)
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	149,00					OSIRIS
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non						RICA
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Chiffre d'affaire Excédent brut d'exploitation Poids des charges d'approvisionnement dans le chiffre d'affaires	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie d'investissement (4.1) Analyse par filière (4.1)	Non						Donnée non disponible - information qualitative

Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie d'investissement (4.1 et 6.4)	Non						Donnée non disponible - information qualitative
Indicateur de résultat supplémentaire	Chiffre d'affaire Excédent Brut d'exploitation Poids des charges d'approvisionnement dans le chiffre d'affaires	Non						voir annexe
Indicateur de contexte commun	C17 - Exploitations agricoles (fermes) - nombre total (2010) (No)	Non	5 030,00					PDR

7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Certaines analyses des dispositifs sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne devront en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets après leurs réalisations.

A noter que **le périmètre des analyses varie en fonction de la disponibilité des données** :

La base utilisée pour toute analyse portant sur des données de programmation 4.1 est de :

- 404 dossiers pour le volet Investissements environnementaux
- 185 dossiers pour le volet Modernisation des exploitations (PRIMVAIR)
- 28 dossiers pour le volet Diversification des exploitations (DIVAIR)

La base utilisée pour le bilan de mise en œuvre du dispositif 4.1 (dossiers soldés) est celle de l'autorité de gestion.

La base utilisée pour toute analyse portant sur des données de programmation 6.4 est de 43 dossiers programmés.

Concernant le calcul de l'indicateur R2 et des indicateurs de résultats additionnels relatifs à la compétitivité coût des exploitations, on peut soulever plusieurs limites dans les analyses conduites :

- L'enquête RICA mobilisée dans les analyses conduites ne couvre en moyenne qu'une exploitation sur 40 du territoire régional. Cela pose la question de la représentativité des exploitations suivies dans le RICA à la fois dans le tissu régional et au regard du profil des exploitations soutenues par le FEADER. Ce problème de représentativité joue d'autant plus sur la fiabilité de nos analyses que l'échantillon d'exploitations soutenues par le PDR sur 2014-2015 qui a pu être identifié dans le RICA est de 11 exploitations seulement.
- Les données moyennes calculées par le service statistique régional ne permettent pas de mesurer l'effet net du PDR sur les indicateurs retenus.

7.d6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en œuvre :

4.1 : Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques

Au 31/12/2016, 149 dossiers ont été soldés pour un montant total de dépenses publiques de 1 853 628 €. De plus, 551 dossiers ont été programmés pour un montant de contrepartie FEADER de 4 423 702 €.

6.4 : Diversification non agricole

Ai 31/12/2016, 753 653 € de contrepartie FEADER ont été programmés pour 43 dossiers. Aucun dossier n'a été soldé.

Effets secondaires :

6.1.1 : Dotations aux jeunes agriculteurs (DJA)

Au 31/12/2016, 109 dossiers ont été programmés pour un montant de 1 430 901 € de FEADER programmé, représentant 18% de la maquette programmée fléchée de manière indicative sur le TO 6.1.1. De plus, 58 dossiers ont été soldés pour un montant total de FEADER soldé de 660 820 €. A noter que les bénéficiaires sont majoritairement installés en Seine-et-Marne (55%) puis dans les Yvelines (24%), dans l'Essonne (10%), dans le Val-d'Oise (7%).

A noter que ces dossiers ont été fléchés comme ayant une contribution principale au DP2B et qu'aucune subdivision financière n'a été faite afin de voir le nombre de projets et les montants associés présentant une contribution secondaire au DP2A.

6.1.2 : Prêts bonifiés (PB)

Au 31/12/2016, 34 dossiers ont été soldés pour un montant total de FEADER engagé de 42 399 €.

Critère de jugement 1 : Les opérations ont contribué à la diversification des exploitations

Le programme de développement rural vise à soutenir la diversification des exploitations agricoles, afin de participer à l'amélioration de leur compétitivité. En effet, il a été exprimé dans le PDR un besoin portant sur le « renforcement des performances économique et environnementales des exploitations ». Plusieurs dispositifs du PDR, rattachés au domaine prioritaire 2A, visent à soutenir la diversification des exploitations (volet DIVAIR du dispositif) :

- Le dispositif 4.1 – modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques
- Le dispositif 6.4 – aide à la diversification agricole.

L'analyse des dossiers programmés du dispositif 6.4, portant sur la diversification non-agricole des exploitations, a mis en évidence que la tendance était à la diversification des revenus au travers de la production d'énergie, ce qui est cohérent au vu du besoin territorial de « diminution de la dépendance à

l'énergie ». Ainsi, 79,45% des dossiers portent sur l'installation de panneaux solaires / photovoltaïques. A ce stade de la mise en œuvre, il n'est cependant pas possible de calculer la part d'énergie revendue par les exploitants. De plus, l'activité touristique est aussi source de diversification de revenus pour 20,45% des dossiers :

- 6,8% des exploitants ont pour projet une création de gîte à la ferme
- 13,6% des projets portent sur l'aménagement de bâtiment de transformation dans un objectif d'accueil du public (création de salle pédagogique etc.)

La tendance à la diversification de revenus par l'acquisition de matériel permettant la production d'agromatériaux se retrouve également chez les porteurs de projets émergeant sur le dispositif 4.1, volet « DIVAIR » (volet représentant 13% des projets programmés sur le dispositif 4.1). Ainsi 53% des projets portent sur l'acquisition de matériel pour la récolte, coupe et production du chanvre, matériau isolant.

Critère de jugement 2 : La rentabilité des exploitations soutenues

En termes de productivité, les analyses statistiques comparatives conduites entre (1) les exploitations soutenues par le PDR dont les projets ont été réalisés et soldés en 2014 et 2015 et qui font l'objet d'un suivi dans le RICA sur la période 2013-2015 et (2) les exploitations n'ayant pas reçu de soutien du FEADER sur cette même période mettent en évidence une baisse de 11% de la production par unité travailleur annuel (1 UTA= 1600 heures travaillées) en moyenne, par exploitation soutenue, tandis que les exploitations non soutenues enregistrent en moyenne une augmentation de 32% de leur productivité (indicateur R2).

Ces évolutions de productivité, en défaveur des exploitations aidées, s'expliquent par une augmentation de la production dans les exploitations aidées de 12% qui s'est accompagnée d'une augmentation de 29% de la main d'œuvre. A l'inverse, les exploitations non soutenues enregistrent une baisse de la production de 3% qui est toutefois compensée par une baisse plus importante de la masse salariale, situation qui permet d'accroître la productivité.

On notera que cette baisse de la productivité n'a pas altéré la rentabilité des exploitations aidées, dont les indicateurs de rentabilité sont à la hausse.

En effet, en termes de rentabilité, les analyses conduites mettent en exergue une augmentation de 6% de l'EBE en moyenne dans les exploitations bénéficiaires sur la période d'analyse contre une baisse observée de 15% chez les non bénéficiaires. Aussi, d'après les valeurs moyennes calculées par le SRISSET, les exploitations bénéficiaires ont connu une augmentation de leur chiffre d'affaire de 2% (+ 4 432 €) en moyenne par exploitation entre 2013 et 2015 tandis que les exploitations non bénéficiaires ont enregistré une baisse de 2% (- 3 813 €).

Le poids des charges d'approvisionnement dans les exploitations bénéficiaires a baissé de 17 points de pourcentage au sein des exploitations bénéficiaires. Les exploitations non bénéficiaires enregistrent également une réduction du poids de leurs charges dans leur chiffre d'affaire mais cette diminution est de moindre ampleur (1 point de pourcentage). Sans les aides à l'investissement, on peut faire l'hypothèse que les exploitations bénéficiaires auraient connu une réduction du poids de leurs charges d'approvisionnement plus proche de celle enregistrée par les exploitations non aidées (1 point de pourcentage).

Enfin, l'augmentation de la production et de la masse salariale ne trouve pas son explication dans un effet

de taille. En moyenne, la surface agricole utilisée des exploitations aidées est restée la même entre 2013 et 2015.

En résumé, les évolutions observées chez les bénéficiaires d'une aide à l'investissement sont positives en termes de rentabilité économique mais on observe une baisse de productivité. Si les données régionales disponibles dans RICA n'ont pas été suffisantes pour conduire une analyse par OTEX, les estimations contrefactuelles de l'impact du PMBE sur la compétitivité coût des exploitations bénéficiaires conduites dans le cadre de l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013 concluent à un effet positif des aides à l'investissement sur la croissance et la productivité du travail des exploitations laitières spécialisées (OTEX 45) et bovins viande spécialisées (OTEX 46), à la seule différence que les exploitations laitières ont augmenté leur main d'œuvre sur la période à contrario des exploitations bovins viande ce qui a atténué la productivité du travail des exploitations laitières.

Critère de jugement 3 : Les mesures ont contribué à la modernisation des bâtiments dans les exploitations agricoles.

Le programme de développement rural Île-de-France a pour objectif de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles. Ainsi, le dispositif 4.1 a été mobilisé sous deux angles, afin de participer à l'amélioration de la compétitivité des exploitations :

- Le TO 4.1 vise, sous le volet PRIMVAIR, à la modernisation des exploitations agricoles en agriculture spécialisée, élevage et agriculture biologique.
- Le TO 4.1 vise, sous le volet Investissements environnementaux, à la mise en place de démarches environnementales des exploitations agricoles (investissements environnementaux productifs) donc à l'amélioration de la performance environnementale, un élément de triple performance.

Le paysage agricole francilien est principalement dominé par les filières végétales (cf carte en annexe), la filière élevage étant en régression permanente. Il est donc cohérent, au vu de la typologie du territoire, que la majorité des aides à l'investissement soit tournée vers l'aide aux productions spécialisées et non vers l'élevage. Ainsi, l'analyse des dossiers programmés met en évidence les tendances suivantes :

- Près de 90% des dossiers renseignés avec indicateur filière sur le volet Investissements environnementaux portent sur les filières grandes cultures, maraichage et horticulture. Seuls 5% des projets portent sur la filière polyculture-élevage.
- La majorité des dossiers portant sur la modernisation (volet PRIMVAIR) porte sur les filières horticulture (52% des dossiers) et grandes cultures (31%). Seuls 4,32% des projets portent sur la filière poly-élevage (cultures et gros bétail).

Il peut être également noté que l'agriculture biologique semble être une pratique fortement soutenue en Île-de-France : 37% des projets de modernisation et 13% des projets d'investissements environnementaux productifs sont portés par des exploitations en agriculture biologique. De plus, 25% des exploitations bénéficiaires du dispositif Investissements environnementaux sont en agriculture biologique.

11% des opérations de la sous-mesure 4.1, volet Investissements environnementaux, et 21% des opérations du volet PRIMVAIR comprennent un Jeune Agriculteur. Cependant, les données nécessaires permettant d'affirmer que tous les jeunes agriculteurs émergeant sur cette sous-mesure ont bénéficié de l'aide au démarrage ne sont pas disponibles. A ce stade de la mise en œuvre, nous ne disposons donc pas de données nécessaires permettant de mettre en évidence le nombre de jeunes agriculteurs bénéficiant d'aide à l'investissement accompagnant la modernisation et l'amélioration de performances

environnementales.

7.d7) Conclusions et recommandations

7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

L'aide à la modernisation porte principalement sur les filières végétales, ce qui est cohérent au vu de la typologie du territoire

Recommandation:

7.d7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

Les projets de diversification semblent s'orienter principalement vers de la production d'énergie, ce qui est cohérent au vu des besoins du territoire. Cependant, cette conclusion n'est pas arrêtée : elle ne repose que sur des données de programmation.

Recommandation:

7.d7.c) Conclusion / Recommandation 3

Conclusion:

Les investissements ont permis de soutenir la rentabilité des exploitations cependant ce résultat est à nuancer car l'analyse s'est faite sur un échantillon d'exploitations très restreint et pose ainsi la question sur la représentativité des résultats.

Recommandation:

7.d7.d) Conclusion / Recommandation 4

Conclusion:

On constate une baisse de la productivité au sein des exploitations aidées qui s'explique par une forte augmentation de la masse salariale entre 2013 et 2015. Cependant, cette conclusion est à prendre avec précaution au regard de la taille des échantillons mobilisés pour conduire les analyses statistiques.

Recommandation:

7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

TO présentant des contributions principales au DP 2B :

6.1.1 : Dotations aux jeunes agriculteurs (DJA)

6.1.2 : Prêts bonifiés (PB)

TO présentant des contributions secondaires au DP 2B :

4.1 : Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques

6.4 : Diversification non agricole

7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
L'aide au démarrage associée aux aides à l'investissement a contribué à la réussite économique des projets d'installation.		Taux de bénéficiaires par critère de modulation (projet agro-écologique, valeur ajoutée-emploi).
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Moyenne d'âge des bénéficiaires
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Taux d'installation hors cadre familial
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Taux d'installations soutenues dans le PDR sur le total des installations pour les exploitants de moins de 40 ans (en 2014)
Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes (difficultés fonctionnelles).		Taux d'installation bénéficiant de la bonification portant sur les difficultés fonctionnelles.

7.e3) Méthodes appliquées

Compte-tenu de l'importance du dispositif DJA, des taux de programmation et paiement associés aux dispositifs contribuant de manière principale au DP 2B, il a été décidé de valoriser dans le cadre de la réponse N°5, uniquement les éléments relatifs aux dispositifs suivants :

- 6.1.1 Dotation Jeunes Agriculteurs
- 6.1.2 Prêts Bonifiés jeunes agriculteurs

- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques

Pour ces différents types d'opération, il a été effectué notamment une analyse des données issues d'OSIRIS et de données de programmation.

Le choix a également été fait de ne pas intégrer le dispositif 6.4 dans le périmètre d'analyse de la QE5 au vu de la faible volumétrie de dossiers ne permettant pas de mettre en évidence les contributions secondaires de ce dispositif au renouvellement générationnel.

Sont présentées ci-dessous les modalités de calcul des différents indicateurs utilisés dans le cadre de l'analyse et de la réponse à la question évaluative.

- **R3/T5 « pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR » :**

Calcul du ratio (en %) suivant = $(O4/X)*100$

O4 : Nombre d'exploitations ayant reçu une aide à l'investissement ciblée sur les jeunes agriculteurs sur la période de programmation.

X : Nombre total d'exploitations agricoles sur le territoire auvergnant (recensement agricole 2010).

La valeur cible est axée sur la sous mesure 6.1 « aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs » en comparaison avec le nombre total d'exploitations agricoles existantes.

- **Moyenne d'âge des nouveaux exploitants**

Calcul du ratio Y/X

Y = Sommes de l'âge des exploitants au moment de la demande d'aide sur tous les dossiers soldés

X = Nombre de dossiers soldés

NB : l'âge est calculé à partir des indicateurs « date de naissance » et « date du premier engagement juridique »

Base de dossiers : 59 bénéficiaires de la DJA et des Prêts bonifiés (doublons supprimés).

Une limite est à noter dans l'application des méthodes choisies :

Pour les indicateurs relatifs à l'analyse par segmentation d'âge :

Les données sources pour le calcul par segmentation d'âge sont issues de la MSA. Par conséquent, la temporalité peut différer entre un recensement AGRESTE et les données sources utilisées. La temporalité n'est en effet pas identique :

- MSA : données basées sur la date d'affiliation
- OSIRIS : données basées sur la date du premier engagement juridique

7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	826 025,00			OSIRIS (porte sur le TO 6.1)
Indicateur de réalisation commun	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Non	56,00			OSIRIS
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Oui	1.11%			OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux d'installation bénéficiant de la bonification portant sur les difficultés fonctionnelles.	Non				non disponible
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux de bénéficiaires par critère de modulation (projet agro-écologique, valeur ajoutée-emploi).	Non				non disponible
Indicateur de résultat supplémentaire	Moyenne d'âge des bénéficiaires	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux d'installation hors cadre familial	Non				non disponible
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux d'installations soutenues dans le PDR sur le total des installations pour les exploitants de moins de 40 ans (en 2014)	Non	45,05			OSIRIS
Indicateur de contexte commun	C17 - Exploitations agricoles (fermes) - nombre total (2010) (No)	Non	5 030,00			PDR

7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Concernant le calcul de R3/T5 :

La principale difficulté rencontrée est liée à la date des données de référence : le recensement du nombre d'exploitations agricoles a été effectué il y a déjà plus de 7 ans (2010). Cette valeur n'est donc pas nécessairement pertinente pour l'évaluation.

Concernant l'échantillonnage des dossiers :

Certaines analyses des dispositifs (notamment l'analyse des modulations - bonification) sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces

informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets après leurs réalisations.

A noter que **le périmètre des analyses varie en fonction de la disponibilité des données** :

- La base utilisée pour toute analyse portant sur des données de programmation DJA est de 109 dossiers programmés (Source AG). Cependant, au vu de la non complétude de certains indicateurs, un échantillonnage de 34 dossiers programmés sur les 109 (un tiers des dossiers) a été choisi, notamment afin de pouvoir réaliser une analyse portant sur les types de modulations (bonification).
- La base utilisée pour toute analyse portant sur les dossiers soldés DJA est de 41 dossiers (source OSIRIS).

7.e6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en œuvre :

6.1.1 : Dotations aux jeunes agriculteurs (DJA)

Au 31/12/2016, 109 dossiers ont été programmés pour un montant de 1 430 901 € de FEADER programmé, représentant 18% de la maquette programmée fléchée de manière indicative sur le TO 6.1.1. De plus, 58 dossiers ont été soldés pour un montant total de FEADER soldé de 660 820 €. A noter que les bénéficiaires sont majoritairement installés en Seine-et-Marne (55%) puis dans les Yvelines (24%), dans l'Essonne (10%) et dans le Val-d'Oise (7%).

6.1.2 : Prêts bonifiés (PB)

Au 31/12/2016, 34 dossiers ont été soldés pour un montant total de FEADER engagé de 42 399 €.

Effets secondaires :

4.1 : Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques

Au 31/12/2016, 216 dossiers ont été programmés pour un montant de 1 126 284 € de FEADER programmé. De plus, 162 dossiers ont été soldés pour un montant total de FEADER soldé de 560 870 €.

Cependant, à ce stade, il n'est pas possible de savoir quelles opérations ont été fléchées à titre secondaire sur le DP2B.

6.4 : Diversification non agricole

Au 31/12/2016, 43 dossiers ont été programmés pour un montant de 753 653 € de FEADER programmé. Aucun dossier n'a été soldé au titre de ce TO. Cependant, à ce stade, il n'est pas possible de savoir quelles opérations programmées ont été fléchées à titre secondaire sur le DP2B.

Critère de jugement 1 : Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole.

Le dispositif a pour objectif de soutenir 330 installations sur la durée du programme (source PDR). 109 opérations ont été programmées entre 2014 et 2016. A noter que l'indicateur R3, portant sur le nombre d'exploitations ayant reçu une aide au démarrage est de 1,11% sur opérations soldées. Le valeur cible est fixée à 6,56%. Au rythme de programmation actuel, il semble délicat d'affirmer que l'objectif sera atteint (330 installations). Cependant, il peut être noté que sur les 91 nouvelles installations en 2014 de jeunes agriculteurs avec ou sans DJA (sources DJA), 45,05%[1] des nouveaux installés de moins de 40 ans ont bénéficié de la DJA, preuve que l'aide est essentielle à l'installation.

De plus, il est à noter que 17,48 % des opérations portant sur l'aide à l'installation (installation DJA et prêts bonifiés) sont portées par des femmes. Il peut être noté que les femmes bénéficiaires de la DJA ont un âge médian de 27 ans lors de l'installation, tout comme les hommes. Par conséquent il peut être supposé que, même si les femmes tendent à sortir plus tôt du secteur agricole que les hommes, le PDR soutient le renouvellement générationnel par l'entrée de femmes de moins de 30 ans dans le secteur.

Par ailleurs l'âge médian des bénéficiaires de la DJA est de 27 ans au moment du 1er engagement juridique. Cela démontre une dynamique de renouvellement liée à l'aide. En effet, plus les nouveaux installés entrent tôt dans le secteur agricole, plus le nombre d'années de leur activité dans le secteur agricole est élevé. Par conséquent, les interventions du PDR, par l'intégration de jeunes agriculteurs de moins de 30 ans, favorisent le renouvellement générationnel en contrebalançant le nombre élevé d'agriculteurs de plus de 40 à 59 ans (58% en 2010 – Données Agreste), et donc proches de la retraite.

S'il n'est pas possible, sur ces premières années de programmation, d'affirmer que le PDR a permis d'augmenter le nombre d'installations annuelles, il peut cependant être constaté que le nombre important de nouveaux entrants de moins de 30 ans participe au renouvellement générationnel.

Critère de jugement 2 : Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes (difficultés fonctionnelles).

Au vu du nombre important de chefs d'exploitations de plus de 40 ans (3 705 chef d'exploitation entre 40 et 59 ans, 1 547 de plus de 60 ans), il persiste un risque important de non-transmission des exploitations et donc une augmentation de la déprise agricole, malgré les accompagnements réalisés pour des installations HCF. Le TO 6.1.1 a pour objectif de participer à la transmission des exploitations, qui passe, entre autres par le soutien aux installations. *32% des bénéficiaires s'installent Hors Cadre Familial (échantillon de 34 dossiers soldés).*

En raison de la non disponibilité des données, une analyse sur le type d'installation Hors Cadre familial ne peut être menée dans le cadre du RAMO 2017. Cependant, il peut être noté qu'une étude du Centre d'Etudes et de Prospectives du Ministère de l'Agriculture réalisée en 2011[2] a par ailleurs montré que les HCF avaient tendance à s'installer sur des exploitations plus petites et avec des profils plus diversifiés (commercialisation, circuits courts, etc.) du fait de la plus grande difficulté à accéder au foncier.

Par ailleurs, d'autres modulations afin de lutter contre le risque de déprise ont été mises en place. Ainsi, le PDR a pour objectif de soutenir les installations face à des caractéristiques de l'agriculture franciliennes complexifiant les installations. Un critère de modulation portant sur les difficultés fonctionnelles des exploitations en zone périurbaine a été retenu. L'analyse des dossiers programmés (échantillon de 34 dossiers) permet de mettre en évidence que 20% des bénéficiaires font face à des problématiques de morcellement, 11% d'enclavement et 26% font face à des difficultés de circulation. En moyenne, un bénéficiaire de la DJA touché par des « difficultés fonctionnelles » touche 17 890 € de dépenses publiques contre une subvention de 16 486 € pour un bénéficiaire de la DJA non concerné pas cette modulation. Cette compensation financière permet, en théorie, de contrebalancer une partie des pertes économiques

liée à une installation en zone de difficulté fonctionnelle. Cependant, à ce stade de la mise en œuvre, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'aide DJA sur une installation en zone touchée par ce type de contrainte.

Critère de jugement 3 : L'aide au démarrage associée aux aides à l'investissement a contribué à la réussite économique des projets d'installation.

Les jeunes agriculteurs disposent de conditions favorables dans l'accès aux aides à l'investissement du PDR (priorité lors de la sélection, taux d'aide supérieur, ...), qui participent à améliorer la modernisation des exploitations reprises/créés et leur compétitivité (Evaluation ex Post PDRH – p 367-368).

17% des opérations de la sous mesure 4.1 (volet PRIMVAIR et DIVAIR) comprennent un Jeune Agriculteur. Cependant, nous ne disposons pas des données nécessaires permettant d'affirmer que tous les jeunes agriculteurs émargeant sur cette sous-mesure ont bénéficié de l'aide au démarrage. A ce stade de la mise en œuvre, nous ne disposons donc pas des données nécessaires permettant de mettre en évidence le nombre de jeunes agriculteurs bénéficiant d'aide à l'investissement.

Il est donc délicat d'affirmer, à ce stade de la mise en œuvre, que l'association entre aide au démarrage et aides aux investissements a permis la réussite économique des projets. Il est plus pertinent de mener cette analyse dans le cadre de l'évaluation 2019 ou ex-post, la pérennité des exploitations ne pouvant se mesurer sur le court terme.

Cependant, au-delà de l'association DJA et mesures d'investissements, des caractéristiques des projets accompagnés laissent des perspectives de développement économique pour les bénéficiaires. Sur la base des dossiers programmés au 31/12/2016 (échantillon de 34 dossiers sur 64 dossiers programmés en 2015 - 2016), l'analyse du dispositif 6.1.1 met en évidence les tendances suivantes :

- 29,41% des projets soutenus ont un objectif emploi. A noter que 23% des bénéficiaires (8 porteurs de projets) souhaitent favoriser les projets ou productions riches en emploi, dans un objectif de création d'emploi.
- 44% des projets soutenus s'inscrivent dans une démarche visant à l'augmentation de la valeur ajoutée. Ainsi, 20% des projets soutenus s'inscrivent dans une démarche de qualité et/ou de circuits courts.
- 23% des projets programmés portent sur l'agroécologie. 8% des porteurs ont pour objectif l'amélioration des pratiques d'épandage et de fertilisation, afin de réduire la facture énergétique et donc de gagner en compétitivité. De plus, 8% des projets portent sur la conversion en agriculture biologique et 8% sur le maintien en agriculture biologique, dans un objectif de gain de valeur ajoutée.

[1] Données sources : dossiers soldés (41)

[2] Analyse CEP n°32 – juin 2011, Diversité des Mondes Agricoles

7.e7) Conclusions et recommandations

7.e7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Le PDR participe au renouvellement générationnel, mais il est délicat de mener une analyse plus fine à ce stade de la mise en œuvre.

Recommandation:

7.e7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

Le PDR participe à la lutte contre la déprise, par la mise en place de bonifications lors de l'installation en zone de difficulté fonctionnelle.

Recommandation:

7.e7.c) Conclusion / Recommandation 3

Conclusion:

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de l'aide au démarrage associé aux aides à l'investissement sur la réussite économique des projets.

Recommandation:

Amélioration du dispositif de suivi afin de mettre en évidence les JA bénéficiaires de la DJA émargeant sur les dispositifs 4.1 et 6.4

7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

7.f1) Liste des mesures contribuant au DP

Types d'opérations présentant des contributions principales au DP 3A :

4.2 Transformation et commercialisation des produits agricoles

16.1 / 16.3/ 16.5 Démarches communes pour la structuration et le développement des filières agricole, agroalimentaire et forestière, l'émergence de projets pilotes et l'innovation.

16.4.1 Développement des circuits d'approvisionnement courts ou de marchés locaux et activités de promotion des produits et savoir-faire régionaux.

7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Développement de filières locales et de nouveaux marchés	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La compétitivité des entreprises de transformation s'est améliorée.	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Typologie d'opérations

7.f3) Méthodes appliquées

Compte-tenu du très faible nombre de paiements engagés sur les mesures du PDR contribuant de manière principale du DP 3A, seul un dispositif sera analysé, notamment grâce aux données issues d'OSIRIS. Il s'agit du TO 4.2 Transformation et commercialisation des produits agricoles

Les dispositifs 16.1 / 16.3/ 16.5 (« *Démarches communes pour la structuration et le développement des filières agricole, agroalimentaire et forestière, l'émergence de projets pilotes et l'innovation* ») et 16.4 « *Développement des circuits d'approvisionnement courts ou de marchés locaux et activités de promotion des produits et savoirs-faire régionaux* ») n'ont pas été activés à ce jour et ne sont donc pas intégrés au périmètre de l'analyse.

Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

- Calcul du ratio (en %) suivant $T6 = O4/X$

O4 = Nombre d'exploitations/de bénéficiaires ayant reçu une aide sur la durée de programmation au titre de la mesure 16 (*Etant donné que l'indicateur O9 correspond au Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien au titre de la mesure 16 "Coopération" et*

peut donc, dans le PDR, correspondre uniquement au TO 16.4 "aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement")

X = Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR

7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	58 525,00			OSIRIS et tableaux de bord AG
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			Aucune opération réalisée pour le TO concerné.
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	146 312,50			OSIRIS et tableaux de bord AG
Indicateur de réalisation commun	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Non	4,00			OSIRIS
Indicateur de réalisation commun	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	Non	0,00			Aucune opération réalisée pour le TO concerné.
Indicateur de résultat commun	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Oui	0.88%			OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie d'opérations	Non				

7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Le faible nombre d'opérations soldées au titre du dispositif 4.2 conduit à une évaluation peu pertinente.

La base utilisée pour toute analyse portant sur les données de programmation 4.2 est de 40 dossiers programmés, dont 34 avec une description de l'opération.

7.f6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en œuvre :

TO 4.2 - Transformation et commercialisation des produits agricoles

Au 31/12/2016, 40 opérations ont été programmées, pour un montant de 570 362 € de contrepartie FEADER, et 4 opérations ont été soldées pour un montant de 29 262 € de contrepartie FEADER.

TO 16.1 / 16.3/ 16.5 Démarches communes pour la structuration et le développement des filières agricole, agroalimentaire et forestière, l'émergence de projets pilotes et l'innovation

Au 31/12/2016, aucune opération n'a été programmée ou soldée dans le cadre de ce TO.

TO 16.4 Développement des circuits d'approvisionnement courts ou de marchés locaux et activités de promotion des produits et savoir-faire régionaux

Au 31/12/2016, aucune opération n'a été programmée ou soldée dans le cadre de ce TO.

A noter que l'indicateur T6, portant sur le pourcentage d'exploitation percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits-courts, est de 0%, aucun dossier n'ayant été soldé ou programmé au titre du TO 16.4, seul à pouvoir y contribuer. La cible à atteindre est de 1,59%. A ce stade de la mise en œuvre, l'atteinte de la valeur cible semble compromise.

Critère de jugement 1 : Développement de filières locales et de nouveaux marchés

Les industries agroalimentaires sont relativement déconnectées de la production locale francilienne. Ainsi, il existe un double objectif de développement des circuits courts et de soutien aux activités de valorisation et de promotion des produits et savoir-faire franciliens, notamment afin de répondre aux besoins de développement des filières de proximité et de valorisation des productions locales identifiés dans l'AFOM.

Les dispositifs portant sur la mise en place de démarches collectives dans un objectif de développement des circuits courts (TO16.4 et TO16.1, 16.3 et 16.5) ou sur la valorisation des produits et savoir-faire (TO16.1, 16.3 et 16.5) n'ont pas été lancés au 31/12/2016. De plus, les 4 opérations soldées dans le cadre du TO 4.2 portant sur la transformation à la ferme ne portent pas sur la commercialisation des produits. Par conséquent, ce critère de jugement est difficilement appréciable à ce stade de la mise en œuvre. Une analyse approfondie sera réalisée dans le cadre du RAMO 2019 et en ex-post.

Critère de jugement 2 : La compétitivité des entreprises de transformation s'est améliorée

Le PDR a pour objectif, grâce au dispositif de transformation et commercialisation des produits agricoles, de soutenir le développement des circuits courts, d'améliorer la qualité des produits et de développer des outils de première transformation. Il peut être noté que 4 projets ont été soldés au 31/12/2016 pour un montant total de dépenses publiques de 58 525 € dont 29 262 € de contrepartie FEADER (7 000 € de contrepartie FEADER en moyenne par projet). La majorité des projets portent sur des aménagements permettant la transformation à la ferme : ainsi, deux projets visent à l'amélioration de la compétitivité d'entreprises de transformation de la filière céréales, par l'acquisition d'un moulin à céréales pour le premier projet et par un aménagement de la meunerie et l'équipement d'un fournil pour le deuxième. Un

autre projet porte sur la création d'un atelier de transformation de lait de brebis.

L'analyse de 34 dossiers programmés nous permet de mettre en évidence les tendances suivantes :

- La moyenne de contrepartie FEADER est d'environ 7 000 € pour les activités de transformation, la subvention la plus importante étant de 25 000 € pour une installation d'une salle de brassage et de cuves de fermentation de bière.
- Environ 20% des dossiers portent sur la filière granivores (canards et volailles), notamment par la mise en place de la chaîne d'abattage (acquisition de matériel spécifique) et de froid (achat de caisson frigorifique).
- Presque 12% des projets portent sur les filières fruits et légumes (installation de distributeur automatique, installation d'un point de vente).

Cependant, le faible nombre d'opérations ne nous permet pas d'affirmer que les interventions du PDR ont participé à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation. Une analyse approfondie devra être menée dans le cadre de l'évaluation 2019 ou ex-post.

7.f7) Conclusions et recommandations

7.f7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

C1 - A ce stade de la mise en oeuvre, il est délicat d'affirmer que les interventions du PDR ont contribué au développement de filières de proximité.

Recommandation:

7.f7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

C2. A ce stade de la mise en oeuvre, il est délicat d'affirmer que les interventions du PDR ont permis une amélioration de la compétitivité des producteurs primaires.

Recommandation:

7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Ce DP n'est pas activé dans le PDR

7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Types d'opérations contribuant au DP 4A à titre principal:

Mesures / sous-mesures principalement programmées :

- 4.4 Investissements non productifs
- 7.6.1 Animation des DOCOB
- 7.6.2 Contrats Natura 2000 - en milieu ni agricole ni forestier
- 7.6.3 Animation, études et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier
- 10 Agroenvironnement - climat
- 11 Agriculture biologique (CAB et MAB)

Types d'opérations programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4A :

- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques
- 8.2 Mise en place de systèmes agroforestiers
- 16.7.1 Elaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les opérations ont favorisé le maintien ou l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000,...)	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	Nombre de DOCOB réalisés ou mis à jour
Les opérations ont favorisé le maintien ou l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000,...)		Nombre de projets collaboratifs liés à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement (enjeu biodiversité et maintien des paysages)
Les opérations ont favorisé le maintien ou l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000,...)	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	Linéaire de haies implantées
Les opérations ont favorisé le maintien ou l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000,...)		Nombre de sites animés
Les opérations ont favorisé le maintien ou l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000,...)		Taux de sites Natura 2000 (% surface) avec DOCOB à jour.

7.h3) Méthodes appliquées

La méthode mise en œuvre pour la réponse à cette question évaluative est basée sur :

- Un bilan des réalisations des mesures contribuant à ce domaine prioritaire, de manière principale ou secondaire,
- Une analyse des impacts potentiels en fonction :
 - du niveau de programmation et du type de mesures souscrites,
 - du niveau de souscription par rapport aux zones à enjeu,
 - des éléments qualitatifs sur la mise en œuvre et le type de projets soutenus.

Le manque de données sur les mesures souscrites a cependant limité les analyses.

Compte tenu du faible nombre de dossiers soldés sur la plupart des dispositifs, il a été décidé d'élargir l'analyse (section 6) aux opérations programmées.

Le calcul de l'indicateur cible T9 (% des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ ou la préservation des paysages) prendra en compte (numérateur), d'une part les surfaces contractualisées sur des MAEt concourant au domaine prioritaire 4A (territoires à enjeu biodiversité et Natura 2000) et d'autre part, les surfaces contractualisées en PHAE. L'indicateur correspond aux surfaces physiques, sachant qu'aucun recouvrement entre MAEt et PHAE n'est possible. Le dénominateur correspond à la SAU correspond au recensement agricole 2010 (donnée de contexte présentée dans le PDR).

7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	1 901 206,00			OSIRIS (concerne M4)
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	491 714,00			ODR
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	6 201 747,00			OSIRIS - concerne M4
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	5,00			OSIRIS (concerne le TO 4.4)
Indicateur de réalisation commun	O6 - Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha)	Non	2 280,00			ODR
Indicateur de résultat commun	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	Non				
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	Oui	0.35%			ODR (surfaces MAEt enjeu biodiversité)

	(domaine prioritaire 4A)					
Indicateur de résultat supplémentaire	Linéaire de haies implantées	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de DOCOB réalisés ou mis à jour	Non	35,00			AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux de sites Natura 2000 (% surface) avec DOCOB à jour.	Oui	100%			AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de sites animés	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets collaboratifs liés à la mise en place de pratiques plus respectueuse de l'environnement (enjeu biodiversité et maintien des paysages)	Non				

7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les données détaillées de réalisation de la mesure 10 ne sont disponibles que pour l'année de transition (2014). Les données de programmation présentées pour les campagnes 2015 et 2016 sont des données provisoires, l'instruction n'ayant pas encore été réalisée. Les contractualisations par types de MAEC et PAEC ne sont pas disponibles.
- Les données de programmation pour la mesure 11 sont des estimations pour l'année 2016.
- Les délais impartis pour la réalisation du RAMO n'ont pas permis de réaliser des entretiens approfondis qui aurait permis de collecter des informations qualitatives sur les dynamiques de programmation.
- Compte tenu du niveau d'avancement de la programmation et des données disponibles, il n'est pas possible de mesurer à ce stade les effets finaux des dispositifs sur la préservation de la biodiversité.

7.h6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de la mise en oeuvre

Le tableau ci-dessous présente les données de mise en oeuvre des mesures contribuant au DP 4A.

- **4.4 Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité**

Ce dispositif s'inscrit en réponse aux besoins de restauration et de préservation des écosystèmes impactés par les activités agricoles. 21 dossiers ont été programmés dont 16 en 2014 et 5 en 2015-2016 ; et 5 dossiers ont été soldés. Cela représente un montant de 92 240€ de dépenses publiques programmées dont

52% de dépenses publiques soldées.

Les modalités de l'appel à projet 2016 « Dispositifs d'aides aux investissements dans les exploitations agricoles cofinancés par le FEADER Ile de France » couvraient les TO de la M4 (4.1 ; 4.2 ; 4.4) ainsi que le TO 6.4. Les TO 4.4 et 4.1 sont couverts par le dispositif INVENT'IF qui couvrent les investissements productifs et non productifs à vocation environnementale.

La notice d'information de ce dispositif précise que les actions concernées doivent s'inscrire dans l'une des finalités suivantes :

- La préservation des ressources en eau, prévention des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires et fertilisants,
- Le maintien et/ou restauration de la biodiversité,
- La lutte contre l'érosion et amélioration de la qualité des sols,
- La réduction de la pollution de l'air.

D'après les données de suivi issues de la programmation (qui concernent les années 2015 et 2016) sur le TO 4.4, ont été validés 4 projets, qui concernent la plantation de haies.

Le TO 4.4 s'inscrit dans un dispositif commun avec le TO 4.1 dont les actions visent les enjeux de la biodiversité, de la qualité de l'eau et du sol. Les projets programmés contribuent à la plantation de haies ciblant ainsi l'enjeu de la biodiversité.

- **7.6.1 Animation des DOCOB des sites NATURA 2000**

38 dossiers ont été programmés sur la période 2014-2016. Le montant des dépenses publiques programmées est de 1 208 268€ et aucun paiement n'a été effectué.

L'Ile de France regroupe 35 sites Natura 2000 :

- 25 sites au titre de la directive Habitats
- 10 sites au titre de la directive Oiseaux dont 1 chevauche en partie la région Picardie.

La superficie totale est de 98 427 ha représentant environ 8% du territoire d'Ile de France. Les milieux concernés sont de nature diverse : massifs forestiers, cours d'eau, eau douces intérieures, zones humides, pelouses sèches, landes, grottes, cavités, carrières.

Les 35 sites Natura 2000 d'Ile de France ont un DOCOB validé.

La mesure 7.6.3 a contribué à l'animation des DOCOB sur les sites Natura 2000.

- **7.6.2 Contrats Natura 2000 – en milieu ni agricole ni forestier**

Ce TO vise à financer des investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux non-agricoles et non-forestiers tels les milieux humides (cours d'eau, zones humides), les landes et friches, les espaces littoraux... Il permet également de financer des investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux forestiers.

Sur la période 2014-2016, 24 dossiers ont été programmés, aucun n'a été soldé. Le montant de dépenses publiques programmées est de 1 200 000 €.

Le TO 7.6.2 a contribué à des investissements en zone Natura 2000.

- **7.6.3 Animation, études et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier**

Ce TO est complémentaire des TO 7.6.1 et 7.6.2. Il concerne des études, animation et investissements hors animation des DOCOB et contrats. Il soutient la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel et foncier au travers d'animation de démarches environnementales (notamment les mesures agro-environnementales et climatiques), d'études adaptées aux enjeux d'un territoire pertinent. Ces éléments sont en effet déterminants pour la qualité de vie des résidents et pour l'attractivité des espaces ruraux.

4 dossiers ont été programmés, aucun n'a été soldé. Le montant de dépenses publiques programmées est de 53 840 €.

Les projets programmés au titre de la mesure 7.6.3 ont contribué à l'animation de 4 PAEC.

- **10 Agroenvironnement – Climat**

MAE territorialisées

Sur l'année de transition (2014), les réalisations sur la mesure 10 correspondent à des prolongations d'engagement des MAEt de la période précédente. 307 contrats MAET ont été mis en œuvre, portés par 85 bénéficiaires, pour 459 324 € de dépenses publiques, et 2139 ha, 36 794mL et 582 unités contractualisés.

Les MAEt ont été mises en œuvre sur l'année de transition sur 20 territoires : 16 sont ciblés sur l'enjeu biodiversité, dont 9 correspondent à des sites Natura 2000, et 4 sont ciblés sur l'enjeu eau.

Les territoires à enjeu biodiversité (correspondant au DP4A) concentrent la forte part des engagements réalisés : 88% des MAEt surfaciques, soit 1874 ha, presque 100% des linéaires (36 677 mL) et 96% des unités (582) ont été contractualisés dans des territoires à enjeu biodiversité. 335 ha ont été souscrits dans des sites Natura2000, soit une part très négligeable (0,34%) de la surface totale des sites Natura 2000.

L'indicateur cible R8/T9 est équivalent à 0,35%, pour une cible fixée à 2023 à 4,17%. Le niveau d'atteinte de la cible n'est cependant pas représentatif de la réalité des engagements réalisés à ce jour sur la mesure 10, les données de contractualisations des nouvelles MAEC pour les campagnes 2015 et 2016 n'étant pas intégré dans le calcul de l'indicateur (aucun dossier n'ayant été soldé à ce jour).

5074,6 ha de surfaces totales (correspondant à la somme des surfaces contractualisées sur chaque engagement unitaire) sont concernés par la mise en place d'engagements unitaires dans les territoires à enjeu biodiversité. 6 engagements unitaires concentrent près de 90% des contractualisations : Herbe_01 (957,5 ha ; 19%), SocleH01 (837,9 ha ; 17%), Phyto_05 (781,1 ha ; 15%), Phyto_01 (774,6 ; 15%), Herbe_02 (580,8 ha ; 11%) et Herbe_04 (497,6 ; 10%).

Un territoire (le Vexin Français) concentre plus des deux tiers des MAEt contractualisées (enjeu biodiversité), soit 1256 ha : 705 ha ont été contractualisés sur une mesure de réduction des traitements phytos hors herbicide, 281 h sur de la gestion extensive de prairies pâturées avec limitation de fertilisation. Deux autres territoires concentrent respectivement 14% (EPTE) et 11% (Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse) des contractualisations.

Par ailleurs, 141 ha ont été contractualisés sur la PHAE en 2014, par 4 exploitations, pour une dépense

publique de 10 731 €. Le dispositif d'Amélioration du Potentiel Pollinisateur (API) a concerné 5 exploitations et 1274 colonies, pour 21 658 € de dépenses publiques. Une exploitation a bénéficié de la mesure de protection des races menacées (PRM), pour 6 UGB et 918 euros de dépenses publiques.

Les territoires à enjeu biodiversité ont concentré les réalisations des MAEC sur l'année de transition. Les surfaces contractualisées représentent une part négligeable de la SAU régionale.

MAEC

La mise en œuvre des MAEC est portée par les PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique). Deux appels à projet ont eu lieu sur la période (1 en 2015 et 1 en 2016) pour la sélection des PAEC :

- En 2015, 25 PAEC dont 13 sur l'enjeu biodiversité (dont Natura 2000), 9 sur l'enjeu eau et 3 en multi-enjeux (eau et biodiversité) ont été retenus.
- En 2016, 22 PAEC dont 10 sur l'enjeu biodiversité (dont Natura 2000), 7 sur l'enjeu eau et 5 en multi-enjeux (eau et biodiversité) ont été retenus.

Les données provisoires transmises pour les campagnes 2015 et 2016 font état de :

- Une dépense publique estimée à 5,6M€ pour 2015 et 3,7M€ pour 2016.
- 4 979,31 ha de surfaces contractualisées en 2015 et 3 558,25 ha en 2016.
- 50 622,46 mL contractualisés en 2015 et 22 513 mL en 2016.
- 1262 unités (arbres, mares) contractualisées en 2015 et 29 en 2016.

Les PAEC montrant les plus fortes souscriptions en termes de montants financiers (données provisoires 2015 et 2016) sont le Vexin (enjeu mixte eau/biodiversité - 2,142 M€ d'engagements sur 5 ans, 23% des dépenses publiques programmées), le PNR Chevreuse (enjeu biodiversité, 1,420 M€, 15%), la Brie-Est-Eau (enjeu eau - 1,296 M€, 14%), Voulzie (enjeu eau - 1,240 M€, 13%) et Fosse de Melun (enjeu eau - 0,777 M€, 8%). On note un rattrapage des territoires à enjeu eau sur la campagne 2016.

Les combinaisons de TO présentant les plus fortes souscriptions correspondent notamment à des pratiques de réduction des phytosanitaires.

16 PAEC sur 25 intègrent l'enjeu biodiversité en 2015, 15 PAEC sur 22 en 2016. Les territoires à enjeu biodiversité concentrent environ 30% des montants programmés sur le MAEC, les territoires à enjeu mixte 25%.

• 11 Agriculture Biologique (CAB et MAB)

La mesure 11 de soutien à l'agriculture biologique n'a pas été activée pendant la période de transition. La mesure n'a pas fait l'objet de paiements en 2015 mais les demandes ont été déposées et instruites au titre de la campagne PAC 2015. Pour 2016, seules des données estimatives portant sur les surfaces et montants programmés sont disponibles, l'instruction n'ayant pas encore été réalisée.

Le montant de FEADER prévisionnel alloué aux contrats souscrits en 2015 s'élève à 4,5 M€ pour une dépense publique totale estimée à 7,8 M€, dont environ 40% correspondent à la conversion (AB) et 60% au maintien de l'agriculture biologique (MAB). Pour 2016, les données estimatives font état de 5,6 M€ de dépenses publiques, dont près des deux tiers correspondent à de nouvelles conversions, et un tiers au maintien de l'AB.

En 2015, 2 975 ha ont été nouvellement convertis grâce au soutien du FEADER. Les nouvelles

conversions ont concerné les grandes cultures, avec 2495 ha (soit 84% des conversions), le restant des surfaces converties correspondant à des surfaces en prairies ou fourragères (339 ha, 11%), en maraîchage ou arboriculture (96,1 ha, 3%), en légumes de plein champ (43,1 ha, 1,4%). En 2016, les données estimatives font état de 2361,5 ha nouvellement convertis, dont plus de 90% de surfaces en grandes cultures.

Le soutien MAB a par ailleurs concerné 5 640 ha en 2015, dont 4454 ha de grandes cultures (environ 80% des surfaces bénéficiaires de l'aide au maintien), 786 ha de surfaces de prairies et fourrages (14%), 268 ha de maraîchage et arboriculture (5%) et 120 ha de légumes de plein champ (2%). En 2016, environ 2400 ha sont contractualisés, dont 93% sur des surfaces en grandes cultures.

Les données de l'Agence Bio font état pour 2016 de 13 694 ha en conversion ou certifiés en agriculture biologique, représentant 2,4% de la SAU, soit une hausse d'environ 22% par rapport à 2015 (16% en moyenne nationale). Entre 2014 et 2015, les surfaces certifiées bio s'étaient développées de 17% (18% en moyenne nationale). Les données de l'Agence Bio font état d'un essor des nouvelles conversions en 2015 (données 2016 non disponibles), avec une hausse des surfaces C1 de 115% par rapport à 2014 (données issues des organismes certificateurs, soit sur un périmètre différent surfaces soutenues par le FEADER).

Les soutiens du PDR ont participé au développement régional des surfaces en Agriculture Biologique, en soutenant notamment une forte dynamique de conversion en 2015.

Concernant les mesures dont la contribution au DP 4A est secondaire :

- **4.1 Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques**

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles et de l'amélioration des pratiques.

Sur la période 2014-2016, 551 dossiers ont été programmés au titre de la mesure 4.1.1 et 145 ont été soldés. Le montant des dépenses publiques totales programmées s'élève à 8 058 490 € dont 23% correspond aux dossiers soldés (1 853 629 €).

Les modalités de l'appel à projet 2016 « Dispositifs d'aides aux investissements dans les exploitations agricoles cofinancés par le FEADER Ile de France » couvraient les TO de la M4 (4.1 ; 4.2 ; 4.4) ainsi que le TO 6.4.

Cet AAP distingue 3 dispositifs :

- PRIMVAIR – PCAE (TO 4.1) : il vise la modernisation des exploitations agricoles dans les filières suivantes : agriculture spécialisée, élevage et agriculture biologique.
- DIVAIR – PCAE (TO 4.1 ; 4.2 ; 6.4) : il vise la diversification des exploitations agricoles dans 3 domaines : transformation et commercialisation à la ferme ; production/économie d'énergie et développement ; valorisation du patrimoine rural et autre diversification.
- INVENT'IF – PCAE (TO 4.1 et 4.4) : il vise les investissements productifs et non productifs à vocation environnementale.

Les projets soutenus au titre de la mesure 4.1 sont répartis ainsi : 380 projets au sein du volet INVENT'IF (soit 67%); 25 projets au sein du volet DIVAIR (soit 4%) et 165 projets au sein du volet PRIMAIR (soit 29%). Les deux tiers des projets soutenus par la mesure 4.1 visent donc des investissements à vocation environnementale (volet INVENT'IF). Parmi les projets d'investissement programmés, on trouve notamment des aires de remplissage/lavage de pulvérisateur, du matériel visant

une réduction des produits phytosanitaires à la parcelle, du matériel de lutte contre les adventices, du matériel visant une meilleure répartition des fertilisants, du matériel de semis adapté pour le semis de culture intermédiaire, des équipements GPS, du matériel de broyage pour l'entretien des fossés, du matériel de collecte des eaux de pluies, etc.

Les deux tiers des projets financés au titre de la mesure 4.1.1 ciblent des investissements à vocation environnementale. Un impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau est donc attendu pour ces projets.

7.h7) Conclusions et recommandations

7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Le TO 4.4 s'inscrit dans un dispositif commun avec le TO 4.1 dont les actions visent les enjeux de la biodiversité, de la qualité de l'eau et du sol. Les projets programmés contribuent à la plantation de haies ciblant ainsi l'enjeu de la biodiversité.

La mesure 7.6.3 a contribué à l'animation des DOCOB sur les sites Natura 2000.

Le TO 7.6.2 a contribué à des investissements en zone Natura 2000.

Les projets programmés au titre de la mesure 7.6.3 ont contribué à l'animation de 4 PAEC.

Les territoires à enjeu biodiversité ont concentré les réalisations des MAEt sur l'année de transition. Les surfaces contractualisées représentent une part négligeable de la SAU régionale.

1

6 PAEC sur 25 intègrent l'enjeu biodiversité en 2015, 15 PAEC sur 22 en 2016. Les territoires à enjeu biodiversité concentrent environ 30% des montants programmés sur le MAEC, les territoires à enjeu mixte 25%.

Les soutiens du PDR ont participé au développement régional des surfaces en Agriculture Biologique, en soutenant notamment une forte dynamique de conversion en 2015.

Les deux tiers des projets financés au titre de la mesure 4.1.1 ciblent des investissements à vocation environnementale. Un impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau est donc attendu pour ces projets.

La mesure 16.7.1 soutient des projets de coopération qui mettent en œuvre des stratégies locales de développement. Parmi les 5 projets programmés, les diagnostics établis ont identifié des enjeux pouvant contribuer à l'amélioration de la biodiversité. Un impact sur la biodiversité est donc attendu sur ces territoires.

Recommandation:

7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

Types d'opérations contribuant à ce DP à titre prioritaire :

- 8.2. Mise en place de systèmes agroforestiers
- 10 Agroenvironnement - climat
- 11 Agriculture biologique (CAB et MAB)

Types d'opérations programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4B :

- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques
- 4.4 Investissements non productifs
- 7.6.1 Animation des DOCOB
- 7.6.2 Contrats Natura 2000 - en milieu ni agricole ni forestier
- 7.6.3 Animation, études et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier
- 16.7.1 Elaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement

7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les investissements ont permis de réduire significativement les rejets de polluant dans l'eau.		Nombre de DOCOB réalisés ou mis à jour (portant sur enjeu eau)
L'adoption durable de pratiques culturales responsables a permis la réduction de l'impact des intrants sur les ressources en eau, en particulier dans les zones à enjeu (DCE, Nitrates)	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	
L'adoption durable de pratiques culturales responsables a permis la réduction de l'impact des intrants sur les ressources en eau, en particulier dans les zones à enjeu (DCE, Nitrates)	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Nombre de projets collaboratifs liés à la mise en place de pratiques plus respectueuse de l'environnement (enjeu eau)

7.i3) Méthodes appliquées

La méthode mise en œuvre pour la réponse à cette question évaluative est basée sur :

- Un bilan des réalisations des mesures contribuant à ce domaine prioritaire, de manière principale ou secondaire,
- Une analyse des impacts potentiels en fonction :
 - du niveau de programmation et du type de mesures souscrites,
 - du niveau de souscription par rapport aux zones à enjeu,
 - des éléments qualitatifs sur la mise en œuvre et le type de projets soutenus.

Le manque de données sur les mesures souscrites a cependant limité les analyses (cf. point sur les

Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation).

Compte tenu du faible nombre de dossiers soldés sur la plupart des dispositifs, il a été décidé d'élargir l'analyse (section 6) aux opérations programmées.

Le calcul de l'indicateur cible T10 (% des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau) prend en compte (numérateur) les surfaces physiques contractualisées sur des MAEt concourant au domaine prioritaire 4B (territoires à enjeu Directive Cadre sur l'Eau). Le dénominateur correspond à la SAU correspond au recensement agricole 2010 (donnée de contexte présentée dans le PDR).

7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	1 901 206,80			TO 4.1 et 4.4 Source OSIRIS
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	491 714,00			M10 ODR
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	6 201 747,91			types d'opération 4.1 et 4.4 source Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	5,00			OSIRIS
Indicateur de réalisation commun	O6 - Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha)	Non	2 280,00			ODR
Indicateur de réalisation supplémentaire	Taux des sites N2000 avec DOCOB à jour (% surface)	Oui	100%			AG
Indicateur de résultat commun	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				
Indicateur de résultat commun	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de DOCOB réalisés ou mis à jour (portant sur enjeu eau)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets collaboratifs liés à la mise en place de pratiques plus respectueuses de	Non	2,00			données comité régional de programmation

	l'environnement (enjeu eau)					
--	-----------------------------	--	--	--	--	--

7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les données détaillées de réalisation de la mesure 10 ne sont disponibles que pour l'année de transition (2014). Les données de programmation présentées pour les campagnes 2015 et 2016 sont des données provisoires, l'instruction n'ayant pas encore été réalisée. Les contractualisations par types de MAEC et PAEC ne sont pas disponibles.
- Les données de programmation pour la mesure 11 sont des estimations.
- Les délais impartis pour la réalisation du RAMO n'ont pas permis de réaliser des entretiens approfondis qui aurait permis de collecter des informations qualitatives sur les dynamiques de programmation.
- Compte tenu du niveau d'avancement de la programmation et des données disponibles, il n'est pas possible de mesurer à ce stade les effets finaux des dispositifs sur l'amélioration de la qualité de l'eau.

7.i6) Réponse à la question d'évaluation

Critère de jugement 1 : Les investissements ont permis de réduire significativement les rejets de polluant dans l'eau

- **4.1 Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques**

Voir QE8.

Les deux tiers des projets financés au titre de la mesure 4.1 ciblent des investissements à vocation environnementale. Un impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau est donc attendu pour ces projets.

- **4.4. Investissements non productifs pour la préservation de la qualité de l'eau**

Voir QE8.

Les 4 projets soutenus au titre du TO 4.4.1 pour lesquels nous avons des informations concernent la plantation de haies. L'enjeu de la pollution de l'eau n'est donc pas ciblé.

Critère de jugement 2 : L'adoption durable de pratiques culturales responsables a permis la réduction de l'impact des intrants sur les ressources en eau, en particulier dans les zones à enjeu (DCE, Dir.N)

- **7.6.1 Animation des DOCOB des sites NATURA 2000**

Voir QE8. Le nombre de sites animés intégrant des milieux humides n'est pas connu.

- **7.6.2 Contrats Natura 2000 – en milieu ni agricole ni forestier**

Voir QE8. Le nombre de sites Natura 2000 ayant mis en place des contrats et intégrant des milieux humides n'est pas connu.

- **7.6.3 Animation, études et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier**

Ce TO est complémentaire des TO 7.6.1 et 7.6.2. Il concerne des études, animation et investissements hors animation des DOCOB et contrats. Il soutient la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel et foncier au travers d'animation de démarches environnementales (notamment les mesures agro-environnementales et climatiques), d'études adaptées aux enjeux d'un territoire pertinent. Ces éléments sont en effet déterminants pour la qualité de vie des résidents et pour l'attractivité des espaces ruraux.

4 dossiers ont été programmés, aucun n'a été soldé. Le montant de dépenses publiques programmées est de 53 840 €.

Les projets programmés au titre de la mesure 7.6.3 ont contribué à l'animation de 4 PAEC.

- **10 Agroenvironnement – Climat**

Sur l'année de transition (2014), les réalisations sur la mesure 10 correspondent à des prolongations d'engagement des MAEt de la période précédente. 307 contrats MAET ont été mis en œuvre, portés par 85 bénéficiaires, pour 459 324 euros de dépenses publiques, et 2139 ha, 36 794mL et 582 unités contractualisés.

Les MAEt ont été mises en œuvre sur l'année de transition sur 20 territoires : 4 sont ciblés sur l'enjeu eau, 16 sont ciblés sur l'enjeu biodiversité, dont 9 correspondent à des sites Natura 2000.

Les territoires à enjeu eau (correspondant au DP4B) concentrent une faible part des engagements réalisés, avec 12% surfaces contractualisées, soit 265 ha et 4% des unités contractualisés, soit 26 unités (la part des linéaires contractualisés est négligeable sur les territoires à enjeu eau), pour 12 contrats.

L'indicateur cible R9/T10 est équivalent à 0,05%, pour une cible fixée à 2023 à 5,47%. Le niveau d'atteinte de la cible n'est cependant pas représentatif de la réalité des engagements réalisés à ce jour sur les mesures 10 et 11, les données de contractualisations pour les campagnes 2015 et 2016 n'étant pas intégré dans le calcul de l'indicateur (aucun dossier n'ayant été soldé à ce jour).

La combinaison d'engagements unitaires Phyto_01, Phyto_05 et Phyto_04 représentent 229 ha (86% des engagements), les trois quarts des contractualisations ayant été réalisées sur un territoire (ANCO - 196 ha contractualisés).

MAEC

La mise en œuvre des MAEC est portée par les PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique). Deux appels à projet ont eu lieu sur la période (1 en 2015 et 1 en 2016) pour la sélection des PAEC :

- En 2015, 25 PAEC dont 13 sur l'enjeu biodiversité (dont Natura 2000), 9 sur l'enjeu eau et 3 en multi-enjeux (eau et biodiversité) ont été retenus.
- En 2016, 22 PAEC dont 10 sur l'enjeu biodiversité (dont Natura 2000), 7 sur l'enjeu eau et 5 en multi-enjeux (eau et biodiversité) ont été retenus.

Les données provisoires transmises pour les campagnes 2015 et 2016 sont présentées dans la QE8. On note globalement un rattrapage contractualisations dans les territoires à enjeu eau sur la campagne 2016. Parmi les territoires montrant les plus fortes souscriptions (5 territoires concentrant près des trois quarts des montants financiers programmés), 3 territoires intègrent l'enjeu eau : le Vexin (enjeu mixte eau/biodiversité - 2,142 M€ d'engagements sur 5 ans, 23% des dépenses publiques programmées), la Brie-Est-Eau (enjeu eau - 1,296 M€, 14%), Voulzie (enjeu eau - 1,240 M€, 13%) et Fosse de Melun (enjeu eau - 0,777 M€, 8%). On note un rattrapage des territoires à enjeu eau sur la campagne 2016.

Les combinaisons de TO présentant les plus fortes souscriptions correspondent par ailleurs à des pratiques de réduction des phytosanitaires (données détaillées en QE8), ayant un impact direct sur la qualité de l'eau.

9 PAEC sur 25 intègrent l'enjeu eau en 2015, 7 PAEC sur 22 en 2016. Les territoires à enjeu eau concentrent environ 45% des montants programmés sur le MAEC (données provisoires), les territoires à enjeu mixte 25%.

- **11 Agriculture Biologique (CAB et MAB)**

Voir QE8.

Les soutiens du PDR ont participé au développement régional des surfaces en Agriculture Biologique, en soutenant notamment une forte dynamique de conversion en 2015. L'impact attendu sur la qualité de l'eau est positif.

7.i7) Conclusions et recommandations

7.i7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Les deux tiers des projets financés au titre de la mesure 4.1 ciblent des investissements à vocation environnementale. Un impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau est donc attendu pour ces projets.

Les 4 projets soutenus au titre du TO 4.4 pour lesquels nous avons des informations concernent la plantation de haies. L'enjeu de la pollution de l'eau n'est donc pas ciblé.

La mesure 7.6.3 a contribué à l'animation des DOCOB sur les sites Natura 2000. Les projets programmés au titre de la mesure 7.6.3 ont contribué à l'animation de 4 PAEC. Le TO 7.6.2 a contribué à des investissements en zone Natura 2000.

La mobilisation des MAEt sur les territoires à enjeu eau a été très faible durant l'année de transition. 9 PAEC sur 25 intègrent l'enjeu eau en 2015, 7 PAEC sur 22 en 2016. Les territoires à enjeu eau concentrent environ 45% des montants programmés sur le MAEC (données provisoires), les territoires à enjeu mixte 25%.

Les soutiens du PDR ont participé au développement régional des surfaces en Agriculture Biologique, en soutenant notamment une forte dynamique de conversion en 2015. L'impact attendu sur la qualité de l'eau est positif.

La mesure 16.7.1 soutient des projets de coopération qui mettent en œuvre des stratégies locales de développement. Parmi les 5 projets programmés, 2 territoires ont identifié dans leur diagnostic des enjeux pouvant être liés à la qualité de l'eau. Un impact sur la qualité de l'eau est donc attendu sur ce territoire. Cependant, faute d'informations qualitatives plus détaillées concernant le détail des actions et les surfaces ciblées, il est difficile de conclure quant à l'impact de ce TO sur l'enjeu de la ressource en eau et de la qualité de l'eau.

Recommandation:

7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire, pour lequel il n'y a pas de contributions à titre principal dans le PDR.

7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire, pour lequel il n'y a pas de contributions à titre principal dans le PDR.

7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire, pour lequel il n'y a pas de contributions à titre principal dans le PDR.

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

7.m1) Liste des mesures contribuant au DP

Types d'opérations programmées qui contribuent à titre principal à ce DP :

- 4.3 Amélioration de la desserte forestière
- 8.6 Investissements dans de nouvelles techniques forestières et dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers

Types d'opérations programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des contributions secondaires à ce DP :

- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques
- 16.7.1 Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement autres que les stratégies de DLAL

7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les interventions du PDR ont participé à la mise en place de projets coopératifs innovants contribuant à une meilleure utilisation d'énergies renouvelables		Typologie des partenaires
Les interventions du PDR ont participé à la mise en place de projets coopératifs innovants contribuant à une meilleure utilisation d'énergies renouvelables.	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	Typologie des projets.
Les interventions du PDR ont permis une gestion forestière durable combinant les objectifs économiques et environnementaux	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	Typologie des investissements
Les interventions du PDR ont permis une gestion forestière durable combinant les objectifs économiques et environnementaux		Typologie des projets

7.m3) Méthodes appliquées

Les méthodes mises en œuvre pour la réponse à cette question évaluative sont basées sur :

- Un bilan des réalisations des mesures contribuant à ce domaine prioritaire, de manière principale ou secondaire,
- Une analyse des impacts potentiels en fonction :
 - du niveau de programmation et du type de mesures souscrites,
 - du niveau de souscription par rapport aux zones à enjeu lorsque cela était possible,
 - des éléments qualitatifs sur la mise en œuvre et le type de projets soutenus.

Le manque de données sur les mesures souscrites a cependant limité les analyses (*cf. point sur les Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation*).

7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	726 000,00					OSIRIS - Concerne le TO 8.6
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	147,00					OSIRIS (concerne les TO 4.1 et 4.3)
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	3,00					OSIRIS - Concerne le TO 8.6
Indicateur de résultat commun	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	Non	991 662,00					OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des investissements	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des projets	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des projets.	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des partenaires	Non						

7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les délais impartis n'ont pas permis de réaliser des entretiens approfondis qui aurait permis de collecter des informations qualitatives sur les projets programmés et soldés (TO 4.3 par exemple).
- Le manque d'informations sur les territoires forestiers et les surfaces concernées par les investissements financés au titre de la mesure 8.6.
- Les informations disponibles sur les territoires ayant engagé des actions financées au titre du TO

16.7 sont encore insuffisantes pour conclure sur leur impact sur les énergies renouvelables.

7.m6) Réponse à la question d'évaluation

Critère de jugement 1 : Les interventions du PDR ont permis une gestion forestière durable combinant les objectifs économiques et environnementaux

4.3 - Amélioration de la desserte forestière

Le dispositif 4.3 soutient les investissements matériels et immatériels d'infrastructures liées à la mobilisation du bois pour la gestion durable des forêts. Il finance :

- La création ou mise au gabarit de routes forestières accessibles aux camions grumiers ;
- La création de places de dépôt, de retournement ;
- L'ouverture de pistes accessibles aux engins de débardage (tracteurs, porteurs) ;
- Les travaux de résorption de points noirs sur les voies privées communales et chemins ruraux d'accès aux massifs ;
- Les travaux d'insertion paysagère.

Sur la période 2014-2016, 11 dossiers ont été programmés, correspondant à un montant FEADER de 114 611 €. Sur ces 11 dossiers, 2 ont été soldés pour un montant de dépenses publiques totales de 132 546,26 €.

La mesure 4.3 a contribué à l'amélioration de la desserte forestière. Cependant, le manque d'informations concernant le contenu des projets soldés empêche de conclure quant à l'impact de la mesure sur la gestion durable des forêts.

8.6 - Investissements dans de nouvelles techniques forestières et dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers

Le dispositif 8.6 vise les entreprises qui mobilisent et transforment la ressource forestière. Cette mesure finance les investissements de matériel neuf de production, de transport et d'équipement. Elle soutient aussi les charges relatives à la certification de la qualité et de l'origine du bois afin d'améliorer la commercialisation des produits.

Sur la période 2014-2016, 11 dossiers ont été programmés, correspondant à un montant FEADER programmé de 396 142 €. Sur ces 11 dossiers, 3 ont été soldés pour un montant de dépenses publiques totales de 290 640 €.

Le montant des investissements programmés en 2015-2016 est de 1 384 810,65 €. Parmi les projets soutenus, on trouve notamment : l'achat de porteurs forestiers, de combinés à bois, d'une pelle hydraulique, d'une déchiqueteuse et de grues forestières.

Les 3 dossiers soldés concernent des achats de porteurs forestiers et d'une pelle à chenille équipée d'un grappin scie.

La mesure 8.6 a contribué à l'amélioration des techniques forestières par des investissements ciblant la transformation de produits forestiers.

Critère de jugement 2 : Les interventions du PDR ont participé à la mise en place de projets coopératifs innovants contribuant à une meilleure utilisation d'énergies renouvelables

• 16.7.1 Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement autres que les stratégies de DLAL

Le dispositif 16.7.1 soutient les démarches de coopération qui impliquent les acteurs du secteur agricole, forestier et agroalimentaire situés dans les espaces ruraux et périurbains.

Sur la période 2014-2016, 5 dossiers ont été programmés, aucun n'a été soldé. Le montant FEADER programmé est de 175 600€.

Le volet hors forêt de cette mesure couvre les thématiques suivantes :

- Filières agricoles (circuits courts par exemple) ;
- L'agriculture durable créatrice de lien social ;
- L'environnement (eau, biodiversité, érosion, etc.) ;
- La reconversion d'activités en mutation vers le développement durable (logistiques des déchets par exemple) en intégrant les principes de l'économie circulaire ;
- L'économie sociale et solidaire ;
- Le soutien à la création d'activité (agriculture, artisanat, etc.).

Le volet forestier de cette mesure prévoit de financer :

- Une charte forestière de territoire ;
- Un plan de développement de massif ;
- Toute démarche stratégique valorisant la forêt et le bois dans une approche intégrée en créant des activités économiques et de services.

Avec les informations dont nous disposons concernant les 5 projets programmés au titre du TO 16.7.1, il est possible d'identifier 2 territoires ayant ciblé l'enjeu énergétique : le territoire « Grand Paris Seine&Oise » et le territoire « Plaine d'Avenir 78 ».

L'état d'avancement de ces projets ne permet pas de conclure quant à l'impact sur une amélioration réelle de l'utilisation des énergies renouvelables.

La mesure 16.7.1 soutient des projets de coopération qui mettent en œuvre des stratégies locales de développement. Parmi les 5 projets programmés, 2 pourraient contribuer à une meilleure utilisation des énergies renouvelables.

• 4.1-Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles et de l'amélioration des pratiques, et plus particulièrement :

- les investissements pour la modernisation des exploitations d'élevage, de l'apiculture, de l'agriculture spécialisée et de l'agriculture biologique ;

- les investissements pour le développement des agro-matériaux, des énergies renouvelables et les économies d'énergie ;
- les investissements environnementaux productifs à objectif agroenvironnemental.

Sur la période 2014-2016, 551 dossiers ont été programmés au titre de la mesure 4.1 et 145 ont été soldés. Le montant des dépenses publiques totales programmées s'élève à 8 058 490 € dont 23% correspond aux dossiers soldés (1 853 629 €).

Les modalités de l'appel à projet 2016 « Dispositifs d'aides aux investissements dans les exploitations agricoles cofinancés par le FEADER Ile de France » couvraient les TO de la M4 (4.1 ; 4.2 ; 4.4) ainsi que le TO 6.4.

Cet AAP distingue 3 dispositifs :

- PRIMVAIR – PCAE (TO 4.1) : il vise la modernisation des exploitations agricoles dans les filières suivantes : agriculture spécialisée, élevage et agriculture biologique.
- DIVAIR – PCAE (TO 4.1 ; 4.2 ; 6.4) : il vise la diversification des exploitations agricoles dans 3 domaines : transformation et commercialisation à la ferme ; production/économie d'énergie et développement ; valorisation du patrimoine rural et autre diversification.
- INVENT'IF – PCAE (TO 4.1 et 4.4) : il vise les investissements productifs et non productifs à vocation environnementale.

Les projets innovants contribuant à une meilleure utilisation des énergies renouvelables sont couverts par le dispositif DIVAIR. Ce dernier couvre 68 projets dont 37% sont financés au titre de la mesure 4.1.1 (soit 25 projets).

Sur cet échantillon de projets soutenus au titre de la mesure 4.1.1, 5 projets ciblent le domaine des énergies renouvelables :

- 3 projets visent l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- 2 projets portent sur l'acquisition de matériel pour la récolte, coupe et production de chanvre (matériau isolant).

La mesure 4.1.1 contribue à une meilleure utilisation des énergies renouvelables par le soutien de projets d'investissements dans des panneaux photovoltaïques et dans du matériel pour la production de chanvre (matériau isolant).

7.m7) Conclusions et recommandations

7.m7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

La mesure 4.3.1 a contribué à l'amélioration de la desserte forestière. Cependant, le manque d'informations concernant le contenu des projets soldés empêche de conclure quant à l'impact de la mesure sur la gestion durable des forêts.

Recommandation:

7.m7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

La mesure 8.6 a contribué à l'amélioration des techniques forestières par des investissements ciblant la transformation de produits forestiers.

Recommandation:

7.m7.c) Conclusion / Recommandation 3

Conclusion:

La mesure 16.7.1 soutient des projets de coopération qui mettent en œuvre des stratégies locales de développement. Parmi les 5 projets programmés, 2 pourraient contribuer à une meilleure utilisation des énergies renouvelables.

Recommandation:

7.m7.d) Conclusion / Recommandation 4

Conclusion:

La mesure 4.1 contribue à une meilleure utilisation des énergies renouvelables par le soutien de projets d'investissements dans des panneaux photovoltaïques et dans du matériel pour la production de chanvre (matériau isolant).

Recommandation:

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire, pour lequel il n'y a pas de contributions à titre principal dans le PDR.

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire, pour lequel il n'y a pas de contributions à titre principal dans le PDR.

7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente pour ce RAMO car aucune réalisation n'est constatée pour ce domaine prioritaire, pour lequel il n'y a pas de contributions à titre principal dans le PDR.

7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

7.q1) Liste des mesures contribuant au DP

TO présentant des contributions principales au DP 6B :

7.4 : Aménagement du patrimoine rural pour le développement de services

16.7.1 : Elaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement

19.2 : Soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement

19.3 : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération

19.4 : Animation et frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement

7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le dispositif LEADER, via la stratégie locale de développement, contribue à améliorer la plus-value du FEADER par un ciblage des besoins et des enjeux des territoires et par une mobilisation active des acteurs locaux et des projets innovants	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	Analyse qualitative mise en œuvre LEADER
Le dispositif LEADER, via la stratégie locale de développement, contribue à améliorer la plus-value du FEADER par un ciblage des besoins et des enjeux des territoires et par une mobilisation active des acteurs locaux et des projets innovants.	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	Analyse qualitative mise en œuvre LEADER
Les interventions du PDR ont participé au développement local par des projets portant sur l'aménagement du territoire prenant en compte les enjeux territoriaux (développement de l'offre de services, agriculture etc...)	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	Analyse quantitative des stratégies de développement local

7.q3) Méthodes appliquées

Aucune réalisation (projet achevé payé au 31/12/2016) n'est à noter sur ce DP. L'impact quantitatif sera donc très limité ou indiqué uniquement par hypothèse pour information pour le présent RAMO, d'autant plus que la majorité des effets ne sont mesurables qu'à long terme (ex : effet LEADER sur le développement rural). Par conséquent, aucune méthode quantitative n'a été retenue dans le cadre du RAMO 2017.

Il a été décidé, afin de comprendre la dynamique des dispositifs fléchés sur le DP6B, d'apporter des éléments qualitatifs, notamment par l'analyse des dossiers programmés au titre du TO 19.2 et des opérations sélectionnées au titre du TO 16.7

Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et

additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul du ratio : R22_T21 : pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local :

X : Nombre total de la population rurale concernée par les 5 GAL créés au titre du PDR dans le cadre de LEADER sur la durée de programmation

Y = Population totale concernée dans les territoires du PDR, ie, population de la zone rurale

7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	Non	965 681,00			
Indicateur de réalisation commun	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	Non	5,00			
Indicateur de résultat commun	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	Oui	15%			Calcul AG (population concernée par M19 / population rurale au sens des IC PDR)
Indicateur de résultat commun	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	Oui	0%			
Indicateur de résultat commun	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	Non	0,00			
Indicateur de résultat supplémentaire	Analyse qualitative mise en œuvre LEADER	Non				Analyse qualitative
Indicateur de résultat supplémentaire	Analyse quantitative des stratégies de développement local	Non				
Indicateur de contexte commun	C1 - Population - totale (2011) (Inhabitants)	Non	11 852 832,00			PDR
Indicateur de contexte commun	C1 - Population - zones rurales (2012) (% of total)	Oui	54%			PDR

7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les analyses des dispositifs sont réalisées à partir d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets capitalisées par les Services référents de l'AG. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

7.q6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en œuvre :

TO 7.4 : Aménagement du patrimoine rural pour le développement de services

Aucune opération n'a été programmée ou payée au titre de ce dispositif.

TO 16.7 : Elaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement

Aucune opération n'a été payée au 31/12/2016, cependant 5 dossiers ont été programmés pour un montant de FEADER programmé de 175 600 €, soit 4% de la maquette fléchée à titre indicatif sur la sous mesure 16.7.

Mesure 19

Un appel à candidature a été lancé en décembre 2014 afin de sélectionner les GAL franciliens. 5 GAL ont été sélectionnés, grâce à une grille de sélection portant sur 9 critères :

- Présentation de la candidature
- Territoire du GAL (pertinence du territoire)
- Diagnostic (qualité du diagnostic)
- Stratégie (cohérence stratégie – diagnostic, caractère multisectoriel, caractère intégré)
- Plan d'action et maquette financière
- Valeur ajoutée LEADER sur le territoire (caractère innovant, pilote, expérimental)
- Coopération
- Processus d'implication des acteurs du territoire
- Pilotage du projet

Le conventionnement des 5 GAL a eu lieu entre avril et août 2016. A noter la caractéristique de la composition du GAL Gâtinais français, avec un collège privé de 23 membres et un collège public de 8 membres, contre une moyenne de 15 membre du collège privé contre 10 à l'échelle des 5 GAL.

On constate que le dispositif LEADER pour 2014-2020 a été étendu à plus de communes et couvrent plus de population que lors de la précédente programmation (3 GAL sélectionnés en 2007 – 2013). Les GAL, sélectionnés dans la programmation 2014-2020, représentent 965 681 habitants soit 8,15 % de la population régionale, 15,08 % de la population rurale et couvrent 369 communes soit 28,8 % des communes de la région. Aussi, il est important de rappeler, que d'une manière générale, et pour l'ensemble des GAL, la cible fixée par le PDR et à atteindre pour 2023 sur le pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local est de 15,62 % soit 1 000 000 **habitants**. A ce

stade de la mise en œuvre de la mesure 19 et à la vue des données de programmation, 965 681 **habitants** sont concernés par les stratégies de développement local soit 15,08 % de la population rurale concernée par les stratégies de développement local. Cela représente 96,5 % de la valeur cible.

Concernant le nombre d'emplois créés (cible à atteindre pour 2023 : 40 emplois), il est encore trop tôt pour obtenir des données fiables.

A noter que chaque territoire candidat devait émerger à au moins 2 des 4 priorités régionales. Pour rappel, les quatre priorités du dispositif LEADER au sein de la Région Île-de-France sont :

- Projet alimentaire territorial (Priorité pour tous les GAL franciliens)
- Ecologisation des pratiques, préservation et valorisation des ressources (4 GAL en ont fait une priorité dans leur stratégie : GAL Seine Aval ; GAL Gâtinais français ; GAL Sud Seine-et-Marne ; GAL Plateau de Saclay)
- Diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières (Priorité pour les GAL Gâtinais français ; GAL Sud Seine-et-Marne ; GAL Terres de Brie ; GAL Plateau de Saclay)
- Relation urbain-rural créateur de lien social (Les stratégies GAL Seine Aval et GAL Terres de Brie intègrent cette thématique)

Les 3 GAL sélectionnés (GAL Seine Aval, Plaine de Versailles et Gâtinais français) en 2007-2013 avaient orienté leurs stratégies autour de deux grandes thématiques :

- La recherche de solutions locales pérennes aux mutations majeures que connaissent les territoires ruraux.
- L'invention de nouvelles relations urbain-agricole-rural

Ainsi, il apparaît que, si les thématiques entre les deux programmations LEADER se recoupent, les thématiques ont été approfondies pour la programmation actuelle, permettant ainsi d'orienter plus facilement les GAL lors de l'écriture de leur stratégie.

Enfin, concernant le budget, le dispositif LEADER, a doublé par rapport à l'ancienne programmation (6,2M€ pour la programmation 2014-2020 contre 3M € pour la programmation précédente). Pour 2014-2020, en moyenne, chaque GAL disposera d'environ 1,24M€ de FEADER contre 1M€ lors de la programmation 2007-2013. Il est important de signaler que les évaluations européennes réalisées sur les GAL estiment à 3 millions d'€ le seuil minimum pour avoir un véritable impact et permettre une compensation du coût de mise en œuvre / gestion (masse critique).

Critère de jugement 1 : Le dispositif LEADER, via la stratégie locale de développement, contribue à améliorer la plus-value du FEADER par un ciblage des besoins et des enjeux des territoires et par une mobilisation active des acteurs locaux et des projets innovants.

Afin de répondre aux objectifs fixés par LEADER, les GAL ont orienté leur stratégie sur les thématiques suivantes :

- Ecologisation des pratiques, préservation et valorisation des ressources
- Projet alimentaire territorial
- Relation urbain-rural créateur de lien social
- Diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières

Comme mentionné dans la partie Bilan de mise en œuvre, les GAL ont d'ores et déjà programmé 39 projets (dont 31 au titre de la 19.2 et 8 au titre de la 19.4). Un projet reçoit en moyenne 24 000 € de FEADER : le plus petit projet a reçu une subvention FEADER de 900 € et le plus important 80 000 €.

Ainsi, les stratégies mises en œuvre par les GAL soutiennent **des projets de développement local en zone rural**. Ceci s'illustre de la manière suivante :

- 35 % des projets visent à un développement de l'**écologisation des pratiques, préservation et valorisation des ressources**. 5 projets d'écoconstruction sont ainsi programmés sur le territoire du Gal GATINAIS Français (isolation des bâtiments par le chanvre; valorisation du patrimoine naturel; mise en place de sentiers écotouristiques.
- 32 % des projets s'inscrivent dans un **projet alimentaire territorial** (ex:mise en place d'une ferme périurbaine pour une agriculture biologique de proximité)
- 6% des projets portent sur la **relation urbain-rural, dans un objectif de création de lien social** (ex: aménagement des cheminements vers une exploitation; projets d'écotourisme; festival)

Les stratégies des GALs ont donc été pensées de manière à concourir aux quatre problématiques régionales. Cependant, à ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer l'impact des dispositifs sur la plus-value LEADER et donc de répondre au critère de jugement. En effet, cela nécessite une analyse des projets une fois ceux-ci achevés, or ils ne sont que programmés à l'heure actuelle.

Critère de jugement 2 : Les interventions du PDR ont participé au développement local par des projets portant sur l'aménagement du territoire prenant en compte les enjeux territoriaux (développement de l'offre de services, agriculture etc...)

Si, à ce stade de la mise en œuvre, il est délicat d'affirmer que les interventions du PDR ont participé au développement local par l'aménagement du territoire, une analyse peut être portée sur les premiers dossiers sélectionnés au titre du TO 16.7 Ce dispositif vise à faire émerger une dynamique de projet basée sur l'agriculture dans les territoires ruraux et les secteurs périurbains d'Île de France. Les stratégies locales devaient notamment s'organiser autour des thèmes suivants :

- Filières agricoles
- Agriculture durable et créatrice de lien social
- Environnement
- Soutien à la création d'activités

L'analyse des 5 premiers dossiers sélectionnés permet de mettre en évidence les tendances stratégiques suivantes :

- Le développement agricole est pris en compte, que cela soit sous l'aspect filière ou agriculture durable, par la mise en valeur des enjeux liés à l'éducation et la recherche en agriculture sur les territoires.
- Le lien entre territoire urbain et rural est expressément mentionné comme un enjeu sur plusieurs territoires
- L'environnement est un enjeu sur les 5 territoires
- 4 territoires sur 5 prennent à la fois la dimension sociale, économique, environnementale et la prévention du mitage en compte.

Par conséquent, les territoires sélectionnés semblent s'organiser autour des thèmes mis en avant dans l'appel à projet. Cependant, à ce stade de la mise, il n'est pas possible d'évaluer les premiers impacts des stratégies sélectionnées sur les territoires.

7.q7) Conclusions et recommandations

7.q7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Le PDR via le dispositif LEADER, soutient des projets de développement local dans les zones rurales, avec pour objectif de développer l'activité et l'emploi ainsi que d'améliorer la qualité de vie des habitants. Cependant, à ce stade de la mise en œuvre, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de ces projets sur le développement local.

Recommandation:

Pas de recommandations formulées à ce stade du programme.

7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente car ce DP n'est pas activé dans le PDR

7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

7.s1) Synergies du programme et effet transversal

Les matrices en annexes présentent les contributions principales et secondaires des mesures par DP (*annexe 1*) et les synergies entre domaines prioritaires du PDR de la région Ile de France (*annexe 2*). Celles-ci reposent sur : les enjeux et besoins identifiés dans le PDR, les orientations et priorités données aux différents dispositifs par les thématiques des appels à projets, les premiers éléments de programmation, et enfin les résultats des analyses menées dans le cadre des questions évaluatives 1 à 18.

Les contributions principales et secondaires des mesures par DP (*annexe 1*) montrent que :

- Les domaines prioritaires de la priorité 4 sont concernés par de nombreux T.O
- Plusieurs domaines prioritaires ne sont pas ou peu concernés par des T.O (3B, 6C, 5A, 5B, P1)
- La mesure 16 concerne de nombreux domaines prioritaires
- De nombreux T.O contribuent aux domaines prioritaires 2A et 3A.

La matrice en annexe 2 présente les synergies entre domaines prioritaires. Il s'agit de voir, selon la mise en œuvre des T.O des différentes mesures, les synergies constatées entre les domaines prioritaires. La matrice met en évidence un ensemble de synergies positives entre les DP du PDR. Aucune synergie négative n'est observée.

7.s2) Méthodes appliquées

L'analyse est basée sur une approche qualitative. Les éléments mobilisés sont :

- l'analyse de la logique d'intervention du PDR (*annexe 1* : contributions principales et secondaires de l'ensemble des mesures du PDR, par Domaine Prioritaire) ;
- une matrice de cohérence entre domaines prioritaires (*annexe 2* : Synergies entre domaines prioritaires du PDR en Ile de France) ;
- des données sur la mise en œuvre des T.O dont la programmation a été considérée comme suffisante pour être pertinente dans cet exercice (tels que retenus dans le périmètre des questions évaluatives 1 à 18). Les données sont les critères de sélection, les bonifications,... issus des appels à projet et des candidatures. Les éléments qualitatifs présentés en section 5 se focalisent ainsi sur ces dispositifs.

7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires

En raison du faible niveau de paiements des opérations et de la difficulté pour quantifier les contributions secondaires des mesures aux différents DP, nous focalisons l'analyse sur une approche qualitative.

7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

A ce stade, il n'est pas possible de mesurer les effets finaux des différents dispositifs qui, soit sont

uniquement programmés, soit n'auront des impacts potentiels visibles qu'après plusieurs années (biodiversité, qualité de l'eau,...). Ces impacts pourront donc être analysés dans une logique d'évaluation ex-post, voire, dans le cas de mesures ayant été déployées sur plusieurs programmations, dans une perspective de long terme.

7.s5) Réponse à la question d'évaluation

DP2A / DP4A / DP4B / DP4C

Le dispositif Invent'IF (Investissements Environnementaux) de la Région Ile de France vise à favoriser les démarches environnementales des exploitations agricoles à travers des investissements portés par les T.O 4.1 et 4.4. Ces différents investissements financent du matériel visant la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques (DP2A). Entre 2014 et 2016, les programmations ont notamment concerné du matériel visant une réduction des produits phytosanitaires à la parcelle, du matériel de semis adapté pour le semis de culture intermédiaire ou encore du matériel de collecte des eaux qui permettent tous à la fois une modernisation des exploitations bénéficiant de ces investissements mais aussi la préservation et l'amélioration de la biodiversité, l'amélioration de la gestion de l'eau, des engrais, et des pesticides et la prévention de l'érosion des sols. Les domaines prioritaires 2A, 4A, 4B et 4C sont ainsi en synergie.

DP2A / DP5C

Le dispositif DIVAIR de la région vise à diversifier les exploitations agricoles dans différents domaines et notamment dans la production d'énergie. Ces aides à la diversification non agricole permettent aux exploitations de recevoir une autre source de revenu et donc d'améliorer la performance économique de la structure (DP2A). Les T.O 6.4 et 4.1 sont ainsi concernés par ce dispositif. Entre 2014 et 2016, 34 des 43 projets programmés au titre du T.O 6.4 et 3 projets programmés pour le T.O 4.1 financent l'installation de panneaux photovoltaïques facilitant la fourniture de sources d'énergie renouvelable (DP5C).

DP2A / DP6B

Le dispositif DIVAIR permet également de diversifier les exploitations via l'accueil du public. Ainsi, 6 projets programmés pour le T.O 6.4 financent des aménagements de bâtiments permettant la création de gîtes ou de fermes pédagogiques, favorisant ainsi le développement local à travers le tourisme.

DP2A / DP3A

La troisième et dernière voie de diversification proposée par le dispositif DIVAIR est la transformation et la commercialisation à la ferme. Les T.O 4.1, 4.2 et 6.4 financent ainsi les investissements liés à cette diversification. Ces investissements améliorent ainsi la compétitivité des producteurs primaires et contribuent donc au domaine prioritaire 3A.

Entre 2014 et 2016, 40 projets ont été programmés via le T.O 4.2, 3 par le T.O 4.1 et 3 par le T.O 6.4 pour contribuer au financement d'un atelier de transformation, d'une chaîne d'abattage ou encore de matériel de transformation tels que des moulins à farine, des cuiseurs ou des stérilisateurs.

Ces différents investissements participent donc à la modernisation des exploitations et par conséquent au domaine prioritaire 2A.

P4 / P5

Les T.O 4.1 et 4.4, 7.6.1 et 7.6.3, 8.5.1, 10 et enfin 11 liées respectivement aux investissements en faveur de l'environnement, aux animations (MAEC et Natura 2000), aux contrats Natura 2000, aux MAEC et à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique permettent d'encourager des pratiques agroécologiques, contribuant ainsi aux priorités 4 et 5. Par exemple, les pratiques réduisant ou supprimant les intrants favorisent la mise en place des couvertures de sol ce qui contribue directement au domaine prioritaire 4B (préservation de la qualité de l'eau) mais également au domaine prioritaire 4A (préservation de la biodiversité) en limitant les impacts négatifs de ces produits sur la faune et la flore des différents écosystèmes. Les pratiques favorisant la couverture des sols ou le maintien de surfaces herbagères extensives contribuent à la fois :

- au domaine prioritaire 4C, en permettant de limiter l'érosion des sols,
- au domaine prioritaire 4A, par le maintien d'espaces favorables à la biodiversité et à l'ouverture des paysages,
- au domaine prioritaire 4B, par une gestion extensive de ces surfaces
- au domaine prioritaire 5E, le maintien des surfaces herbagères favorisant la séquestration du carbone dans le sol.

La contribution des différents types d'opérations aux domaines prioritaires 4A, 4B et 4C est identifiée dans le PDR.

P4 /DP 3A

La mesure 11 vise à soutenir le maintien et les conversions en agriculture biologique. Cette pratique réduit les intrants et favorise la mise en place des couvertures de sol, ce qui contribue directement au DP4B (préservation de la qualité de l'eau). De plus, les producteurs intègrent ainsi la chaîne alimentaire au moyen de programmes de qualité. Cette mesure contribue donc également au domaine prioritaire 3A.

DP6A-DP6B / P1-DP3A/P4/DP5C

Le T.O 16.7.1 vise à élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement (DP6B). Depuis 2014, 5 projets de territoires ont été programmés. Chacun s'organise autour d'une stratégie recoupant plusieurs enjeux dont un commun à tous : le développement d'une économie locale et notamment par le développement de filières et de circuits de proximité permettant ainsi aux producteurs d'intégrer la chaîne alimentaire (DP3A). Selon les projets, d'autres domaines prioritaires sont concernés, comme les DP4A et 4B, à travers l'objectif « préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau » d'un des projets, ou encore « constitution d'une trame verte et bleue intercommunale » d'un autre projet. « Education à l'agriculture et à l'environnement », « plateforme de l'innovation en agroécologie » ou encore « développement de la recherche, de l'innovation, de l'expérimentation et de l'insertion » sont des thématiques et des objectifs contribuant à la priorité 1 qui vise à développer et à renforcer les compétences des actifs dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la filière forêt-bois, des gestionnaires de terres, afin de favoriser la diffusion de l'innovation.

De même, la mesure 19 visant à soutenir le programme LEADER dont l'objectif même est le développement de l'économie rurale (DP6A, DP6B), contribue à de nombreux domaines prioritaires selon les objectifs des cinq programmes sélectionnés. En effet, les stratégies locales de développement contribuent au moins à 2 des 4 priorités régionales pour cette mesure qui sont l'écologisation des pratiques, préservation et valorisation des ressources (P4), le projet alimentaire territorial (DP3A), la relation urbain-rural créateur de lien social et la diversification de l'économie des territoires (DP5C) et

l'innovation au service des filières (P1).

7.s6) Conclusions et recommandations

7.s6.a) *Conclusion / Recommandation 1*

Conclusion:

C1. Les synergies entre priorités et DP sont importantes dans le PDR Ile de France, cela est notamment dû :

- aux multi performances des investissements financés ;
- aux liens entre les différents TO de la priorité 4;
- aux mesures valorisant des projets territoriaux aux multiples objectifs.

Recommandation:

Pas de recommandations formulées à ce stade du travail.

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente car il n'y a pas de réalisations constatées correspondant à cette question.

7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question n'est pas pertinente car il n'y a pas de réalisations correspondant à cette question évaluative.

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas de domaines prioritaires spécifiques au programme.

7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas de domaines prioritaires spécifiques au programme.

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas de domaines prioritaires spécifiques au programme.

7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas de domaines prioritaires spécifiques au programme.

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas de domaines prioritaires spécifiques au programme.

7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas, à ce stade, de sujet d'évaluation spécifique au programme qu'il est pertinent de traiter dans ce RAMO, comme exposé à la section 2.

7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas, à ce stade, de sujet d'évaluation spécifique au programme qu'il est pertinent de traiter dans ce RAMO, comme exposé à la section 2.

7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas, à ce stade, de sujet d'évaluation spécifique au programme qu'il est pertinent de traiter dans ce RAMO, comme exposé à la section 2.

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas, à ce stade, de sujet d'évaluation spécifique au programme qu'il est pertinent de traiter dans ce RAMO, comme exposé à la section 2.

7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Cette question est sans objet car il n'y a pas, à ce stade, de sujet d'évaluation spécifique au programme qu'il est pertinent de traiter dans ce RAMO, comme exposé à la section 2.

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Il n'y a pas eu d'actions spécifiquement mises en œuvre en vue de promouvoir ce principe. Toutefois, les conditions de mise en œuvre du programme (transparence, critères d'éligibilité et de sélection, accompagnement des porteurs de projets) y contribuent pour ce qui concerne les modalités de mise en œuvre du PDR.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Ce principe est pris en compte par l'objet même de plusieurs mesures du programme, notamment tous les dispositifs contribuant aux priorités 4 et 5 (décrites en section 2). Par ailleurs, tous les types d'opération ouverts comptent parmi les critères de sélection des éléments valorisant les projets prenant en compte les principes du développement durable, dans ses différentes dimensions.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

En 2016, le comité de suivi du PDR a été réuni au mois de juin et consulté par écrit au mois de mars sur l'approbation de critères de sélection.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

See Monitoring Annex

Annex II

Detailed table showing implementation level by Focus areas including output indicators

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					9,49
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					45,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	8,23	46,00	2,96	16,54	17,89
		2014-2015	5,07	28,34	1,77	9,89	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 620 843,97	38,10	1 853 628,80	9,27	20 000 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	6 962 669,15	36,65	1 853 628,80	9,76	19 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			7 508 949,00	15,81	47 500 000,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 853 628,80	9,76	19 000 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					900,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	658 174,82	65,82	0,00	0,00	1 000 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					2 500 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	2,68	40,85	1,11	16,92	6,56
		2014-2015	1,83	27,89	0,52	7,93	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 661 985,93	17,05	664 579,27	6,82	9 750 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 661 985,93	17,05	664 579,27	6,82	9 750 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			664 579,27	6,82	9 750 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			56,00	16,97	330,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016					1,59
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	408 798,23	3,52	0,00	0,00	11 600 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	408 798,23	12,77	0,00	0,00	3 200 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					36 750 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					70,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					8 400 000,00
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2016					80,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016					3,48	
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						3,48
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2016						12,18
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016						5,47
2014-2015								
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						5,47	
	2014-2015			0,05	0,91			
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016						4,17	
	2014-2015			0,35	8,40			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 206 161,58	4,17	540 210,53	1,02	52 926 666,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	184 359,00	9,22	47 578,50	2,38	2 000 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			99 152,00	3,72	2 666 666,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			5,00	2,50	200,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 529 170,55	13,90			11 000 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					20,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			5 400 000,00	
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					200 000,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					800 000,00	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					4 400 000,00	

M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					8,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					35 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	492 632,03	2,35	492 632,03	2,35	21 000 000,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			34,21	0,16	21 200,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					12 500 000,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					4 500,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					7 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					26 666,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 000 000,00

Domaine prioritaire 5C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2016	1 536 400,00	52,98	991 692,65	34,20	2 900 000,00
		2014-2015	991 692,65	34,20	991 692,65	34,20	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	660 404,46	41,28	423 186,26	26,45	1 600 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	229 223,26	28,65	132 546,26	16,57	800 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			265 092,65	18,94	1 400 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			2,00	16,67	12,00
M04.3							
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	431 181,20	53,90	290 640,00	36,33	800 000,00
M08	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					12,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			290 640,00	36,33	800 000,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2016			726 600,00	48,44	1 500 000,00

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					40,00
		2014-2015					
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					15,62
		2014-2015					
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016			14,06	89,99	15,62
		2014-2015			14,06	89,99	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					13 533 333,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 000 000,00
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016					1 000 000,00
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					8,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 400 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					11 133 333,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			900 000,00	90,00	1 000 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					30 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					8 453 333,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					583 333,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					2 066 667,00

Annex III

Summary table of quantified results

Result indicator name and unit (1)	Target value (2)	Main value (3)	Secondary contribution (4)	LEADER/CLLD contribution (5)	Total RDP (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	17,89	2,96	N/A	0,00	2,96
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	N/A				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	6,56	1,11	N/A	0,00	1,11
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	1,59		N/A	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)			N/A	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	12,18	0,00	N/A	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	4,17	0,00	N/A	0,00	0,00
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	5,47	0,00	N/A	0,00	0,00
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	3,48	0,00	N/A	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	5,47	0,00	N/A	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	3,48	0,00	N/A	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)			N/A	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	N/A				

PDR (domaine prioritaire 5A)*						
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	N/A					
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	N/A					
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)				N/A	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00		N/A	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	N/A					
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	N/A					
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00		N/A	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)				N/A	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	15,62	14,06		N/A		14,06
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	15,62	0,00		N/A	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	40,00			N/A		
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00		N/A	0,00	0,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Finacial Annex 2014FR06RDRP011	Annexe financière (systèmes)	01-10-2017		Ares(2017)6254671	3555614319	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP011_fr.pdf	20-12-2017	nazouzfa
Annexe 2 - Carte des Projets agro-environnementaux et climatiques 2016	Autre annexe	01-04-2016		Ares(2017)6254671	1938331608	Annexe 2 - Carte des Projets agro-environnementaux et climatiques 2016	20-12-2017	nazouzfa
Annexe 3- Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	05-07-2017	mis à jour 19 dec 17	Ares(2017)6254671	2399800225	Annexe 3 Résumé à l'intention des citoyens - RAMO PDR IDF	20-12-2017	nazouzfa
Annexe à la section 7	Autre annexe	19-12-2017		Ares(2017)6254671	2197965087	Annexes Questions évaluatives	20-12-2017	nazouzfa

